



14^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Mardi 1^{er} février 2022, à 19h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Procès-verbal

Présidence : Alexandre Houlmann (PS)

Membres du Conseil général présents (33 membres) : Mmes et MM. Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Courvoisier Blaise (PLR), Curty Sarah (PLR), Erard Sven (PVL), Favre Andy (UDC), Freitag Manon (Le Centre), Frutschi Marc (PLR), Guyot Ilinka (Les Vert-e-s), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Locatelli Silvia (PS), Mbemba Christophe (PLR), Moser Claude-André (PLR), Nussbaumer Daniel (UDC), Perret François (Les Vert-e-s), Piguet Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Spoletini Giovanni (PS), Strub Yves (PLR), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Zender Lara (POP).

Suppléant-e-s présent-e-s (4 membres) : Mme et MM. Djebaili Karim (PS), Perret Julie (POP), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Verts), Zaffalon Aliénor (PVL)

Membres du Conseil général excusés (7 membres) : Mme et MM. Babando Cyril (POP), Bieler Gaëtan (POP), Gagnebin Monique (PS), Gressot Julien (POP), Haldimann Cédric (PLR), Jaquet-Tissot Aline (Les Vert-e-s), Othenin-Girard Alain (PVL).

Conseil communal : M. Théo Huguenin-Elie (PS) président, M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s), M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), vice-président, M. Thierry Brechbühler (UDC), et M. Théo Bregnard (POP).

14^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 1^{er} février 2022 à 19h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 8^e séance du Conseil général du 15 juin 2021.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
3. Election d'un membre du PS à la Commission financière, en remplacement de M. Alexandre Houlmann, démissionnaire.
4. Election d'un représentant des Vert-e-s à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie en remplacement de M. Christian Piguet, démissionnaire.
5. Rapport du Conseil communal relatif au renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032 (DUBREC).
6. Rapport du Conseil communal relatif à la demande des crédits d'engagement suivants :
 - CHF 23'274'000.- pour le Service technique (centre 712), dont CHF 19'917'000.- nets à la charge de la Ville
 - CHF 9'107'000.- pour le Service technique (centre 721), dont CHF 8'827'000.- nets à la charge de la Ville
 - CHF 8'819'000.- pour le Service des eaux (centre 911)

afin de réaliser le programme 2022-2025 pour :

- le réaménagement de segments de rues
- l'entretien constructif des voies de circulation et de leur signalisation

- l'entretien constructif des infrastructures de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux claires et usées (DUBREC).
7. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 2'000'000.- à la charge de la Ville par la taxe d'épuration pour l'assainissement, à la station d'épuration, de deux secteurs du canal de décharge (DUBREC).
 8. Motion interpartis des groupes Les Vert-e-s, POP, PVL et PS pour évaluer les objectifs de limitation des émissions de CO2 et indirectement de méthane par la Ville, déposée lors de la séance du 28 octobre 2021 et non développée (texte suit).
 9. Motion interpartis des groupes PVL, Le Centre, PLR, PS, Les Vert-e-s, POP et UDC pour une amélioration de la gestion des poubelles, déposée lors de la séance du 23 novembre 2021 et non développée (texte suit).
 10. Motion populaire communale intitulée « Pour un espace de jeux couvert destiné aux familles », déposée à la Chancellerie le 3 décembre 2021.

*Alexandre Houlmann
président du Conseil général*

OBJETS DÉPOSÉS

Interpellation urgente du groupe PLR : « Camps de ski pour les élèves de La Chaux-de-Fonds »

Interpellation du groupe des Vert-e-s concernant les apéritifs avec buffets garnis de légumes, de fruits, de produits vegan et végétariens

Question interpartis : « Un nouveau chemin »

Interpellation du groupe PLR : « Horaires scolaires définitifs à disposition des parents le jour de la rentrée »

Question du groupe POP : « Séance d'information à la population pour les travaux annuels »

Annonçant que ce 1^{er} février 2022 est une journée particulière, le président, **M. Alexandre Houlmann**, prie l'assemblée de se lever et lui demande d'entonner avec lui la chanson traditionnelle pour souhaiter un joyeux anniversaire à M. Pierre-Alain Borel. Cette intervention est ponctuée d'acclamations.

Le président informe avoir reçu un courrier signé des Vert'libéraux et du Centre, demandant de pouvoir assister, en tant qu'invités, aux séances des commissions suivantes :

- la Commission INFRUEN,
- la Commission des sports,
- la Commission de la santé et de la promotion de la santé,
- la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine horloger,
- la Commission immobilière et foncière,
- la Commission de l'action sociale,
- la Commission de la sécurité publique,
- la Commission financière et certaines de ses sous-commissions,
- la Commission de planification territoriale,
- la Commission intercommunale d'aménagement du territoire.

Ce courrier sera traité par le Bureau, après que celui-ci ait obtenu un avis de droit sur la question.

Le président cite également les objets déposés :

- une question des Vert-e-s pour la création d'un nouveau chemin de mobilité douce,
- une interpellation des Vert-e-s concernant les apéritifs avec buffets garnis de légumes, de fruits, de produits végan et végétariens,
- une interpellation PLR concernant les horaires scolaires définitifs à disposition des parents à la rentrée des classes,
- une interpellation urgente du groupe PLR concernant les camps de ski à La Chaux-de-Fonds,
- une question du groupe POP intitulée « Séance d'information à la population pour les travaux annuels »

1. Adoption du procès-verbal de la 8^e séance du Conseil général du 15 juin 2021

Le procès-verbal de la 8^e séance, du 15 juin 2021, n'appelant aucune remarque particulière, il est considéré comme adopté, avec remerciements à son auteur-e.

2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, procède à l'assermentation d'un nouveau membre suppléant du Conseil général, M. Jonathan Marty (Le Centre), en remplacement de M. Christian Bourquin.

3. Election d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Alexandre Houlmann (PS), démissionnaire

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, informe que le groupe socialiste propose M. Karim Djebaili.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Karim Djebaili est élu membre de la Commission financière.

4. Election d'un représentant à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie en remplacement de M. Christian Piguet (Les Vert-e-s), démissionnaire

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, informe que le groupe des Vert-e-s propose M. André Ferlin.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. André Ferlin est élu membre de la Commission INFRUEN.

4bis Election d'un membre à la Commission de l'action sociale, en remplacement de Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s), démissionnaire

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, informe que le groupe des Vert-e-s propose Mme Béatrice Thiémard-Clémentz.

Cette candidature n'étant pas combattue, Mme Béatrice Thiémard-Clémentz est élue membre de la Commission de l'action sociale.

Rapport du Conseil communal

relatif au renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023 – 2032

du 12 janvier 2022

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Parc naturel régional du Doubs (PNRD) est reconnu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) comme parc naturel d'importance nationale depuis 2012. Tout comme les autres communes partenaires, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds avait approuvé, au printemps 2012, le contrat de parc (procès-verbal du 26.04.2012 / pages 4385 à 4402).

Contexte

Après 10 ans d'existence, il est aujourd'hui nécessaire de renouveler l'adhésion de notre commune au PNRD pour la période 2023 – 2032. Le présent rapport vous présentera les différents axes stratégiques de la nouvelle charte ainsi que le bilan des actions passées.

Au travers de sa participation à cette organisation, la Ville développe avec ses voisins un projet de collaboration intercommunale soutenu par les cantons concernés (JU, BE, NE) et la Confédération. Les projets lancés permettent de valoriser toute une région riche en nature, de sensibiliser à l'environnement et au développement durable et aussi de promouvoir ses institutions culturelles. C'est pourquoi le PRND doit être considéré comme un instrument de valorisation de toute une région.

Le Conseil communal estime que la participation de la Ville à ce parc naturel d'importance régionale s'inscrit parfaitement dans ses objectifs de développement durable, notamment pour les raisons suivantes :

- elle permet la mise en évidence des qualités remarquables de la région, en particulier la qualité environnementale et paysagère préservée qui entoure les pôles urbains du massif jurassien;
- elle stimule un potentiel de développement touristique autour d'une offre nature – culture qui correspond parfaitement aux caractéristiques de la destination "Jura & Trois-Lacs",
- elle offre des perspectives de promotion à large échelle au-travers des plateformes prévues pour l'ensemble des parcs du pays,
- elle valorise les activités agricoles et les produits de la terre, domaine d'importance dans l'une des plus grandes communes agricoles du pays,
- elle permet de valoriser des institutions telles que le MUZOO (future porte d'entrée du Parc) ou les autres musées de la Ville,
- elle contribue à la volonté des Autorités d'élargir la collaboration avec d'autres communes ou régions ainsi qu'aux efforts d'ouverture et de coopération entre les territoires français et suisses riverains du Doubs au travers de sa participation transfrontalière.

Il est important de rappeler que le périmètre initial retenu pour la constitution du Parc englobait toutes les communes des Franches-Montagnes (JU), La Ferrière (BE) et pour le canton de Neuchâtel : les Planchettes ainsi qu'une partie du territoire non urbain des communes du Locle (y compris Les Brenets) et de La Chaux-de-Fonds.

En 2012, le Conseil communal approuvait le fait que le territoire du Parc n'englobe pas la partie urbanisée du territoire communal, sur laquelle il n'envisageait pas d'additionner les objectifs du PNRD aux prescriptions sur l'aménagement du territoire, la police des constructions et la protection du patrimoine, en particulier la définition du périmètre "UNESCO". Il a ainsi préféré retenir le rôle de "ville porte" dont le statut sera défini en 2022 avec la collaboration de MUZOO.

Dans un avenir proche, le territoire du Parc pourrait s'étendre à cinq communes neuchâteloises supplémentaires qui évaluent actuellement leur intérêt à y participer ainsi qu'à trois communes jurassiennes qui avaient renoncé à l'adhésion dans un premier temps (voir Élargissement potentiel du territoire en page 12).

Histoire du Parc naturel régional du Doubs

Le PNRD est né de la volonté des communes, des associations régionales et de groupements d'intérêts de se regrouper et de constituer une structure pouvant contribuer à un développement régional durable. La préoccupation est à la fois environnementale (protéger le patrimoine naturel et paysager), sociale (intégration des acteurs et collaborations) et économique (développer la région afin de la rendre plus attractive).

L'Association Parc naturel régional du Doubs (APNRD) est créée en 1999 et voit, dans un premier temps, s'opposer les défenseurs de l'environnement et le monde agricole. À la faveur d'un apaisement, la structure se professionnalise et obtient le soutien financier de la Confédération en 2007, permettant la réalisation d'une étude de faisabilité. En 2009, le Parc obtient le statut de candidat au label fédéral. La première Charte est élaborée et soumise aux législatifs de dix-neuf communes en 2012. Seize d'entre elles la ratifient. Enfin, le PNRD obtient la reconnaissance fédérale en tant que "Parc naturel régional d'importance nationale" dès le 1^{er} janvier 2013, ceci pour une première période de dix ans.

Depuis lors, quelques dates clés

24 août 2013

Naissance du PNRD et remise du label "Parc d'importance nationale" par les représentants de l'OFEV et des cantons lors d'une soirée festive à Saignelégier.

9 avril 2014

Une convention de partenariat est signée avec le Pays Horloger français, devenu depuis le Parc naturel régional du Doubs horloger. Des projets communs sont initiés, dont notamment la création de l'offre touristique "Les chemins de la contrebande" ou encore le suivi des mesures en faveur de la qualité des eaux du Doubs.

6 décembre 2016

Remise du premier label "Produits" des parcs suisses à M. Bernard Froidevaux de Montfaucon, dit "Lafleur", qui est le premier producteur à en bénéficier avec ses fameux fromages. Depuis lors, 7 autres producteurs et 52 produits se sont vu attribuer le label. À noter qu'une collaboration avec Neuchâtel Vins et Terroir est en place depuis 2021 et que le "kit torrée" réalisé par la Boucherie de la Prairie de La Chaux-de-Fonds devrait être labélisé courant 2022.

21 août 2017

Lancement du programme "Graines de chercheurs" en collaboration avec le Parc régional Chasseral. Près de 650 écoliers de 39 classes – dont 16 classes chaux-de-fonnières – provenant de 11 communes du Parc ont bénéficié de ces animations en classe et sur le terrain jusqu'à ce jour.

1^{er} janvier 2020

Les activités et la gestion du Centre Nature Les Cerlatez sont intégrées à celles du PNRD. Partenaires depuis plusieurs années, les deux entités se sont rapprochées pour mettre en synergie et développer leurs activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

20 juin 2021

Inauguration du premier Espace découverte du PNRD, lieu physique d'accueil et d'information dédié aux richesses du Clos-du-Doubs et installé à Saint-Ursanne, l'une des quatre portes d'entrée du Parc avec La Chaux-de-Fonds, Les Brenets et la Gruère.

Missions

Le PNRD fait partie des 19 parcs d'importance nationale reconnus par la Confédération, qui constituent un réseau d'aires protégées couvrant plus de 12 % du territoire suisse. Sa vocation est de soutenir les activités économiques et culturelles régionales en vue d'un développement durable. Il reflète le désir de ses habitants de vivre dans le respect de la nature et de diversifier leur économie autour de ce qui fait leur fierté : une importante diversité biologique et paysagère, une agriculture extensive d'élevage, le travail de la forêt et une tradition de précision héritée de l'horlogerie.

Des atouts pour la région :

- Le Parc poursuit des objectifs à la fois de protection de l'environnement et de développement économique durable, buts habituellement opposés mais qui ne sont pas antagonistes.
- La mission du Parc s'inscrit pleinement dans l'actualité mondiale et les préoccupations de la population : réchauffement climatique, perte de biodiversité, transition énergétique, mobilité douce, circuits-courts, etc.
- Le Parc n'a pas de pouvoir réglementaire ou de contrainte. Il n'octroie pas de permis ni d'autorisation, il ne s'oppose pas aux constructions ni aux initiatives locales. Il ne construit pas d'infrastructure et ne s'engage que dans ses domaines de compétences.
- Le Parc agit toujours de manière complémentaire et coordonnée avec l'action des cantons, des communes et d'autres partenaires, afin d'éviter des doublons. Le Parc ne décide et ne conduit pas seul ses projets : il collabore avec près de 100 acteurs institutionnels et privés (cantons, communes, associations, acteurs agricoles et touristiques, population, etc.).
- Le Parc utilise son statut d'association de droit privé pour lever des fonds que ni les cantons, ni les communes ne pourraient mobiliser. Quelque 30 % de son budget est couvert par des fonds privés (fondations, sponsors), 50 % par la Confédération, 15 % par les trois cantons (JU, NE, BE) et 5 % par les 15 communes membres.
- Le Parc contribue à la création de valeur ajoutée, ciblée en particulier sur ses domaines d'actions prioritaires, notamment les secteurs agricole, touristique, culturel, environnemental et paysager.
- Le Parc génère un impact économique non négligeable sur l'ensemble de la région puisque son financement provient à 80 % de l'extérieur de son territoire (Confédération, fondations, etc.).

En moyenne, ces dix dernières années, chaque franc de cotisation investi par les communes a permis de lever CHF 14.- auprès d'autres acteurs.

- Le Parc est né de la mobilisation d'acteurs locaux de tous bords, validée par un processus démocratique de vote. Tous les dix ans, un bilan des actions du Parc est établi et ses habitants, ou leurs représentants dans les instances législatives, décident de renouveler l'adhésion des communes qui bénéficient d'un pouvoir de décision prépondérant, comme le prévoit la législation. C'est le cas ici avec la présentation du présent rapport.

Actions réalisées

Depuis 2013, plus d'une centaine de projets et d'actions ont été réalisés au sein des quinze communes membres du PNRD. Dans l'annexe 1, vous trouverez une liste non-exhaustive des actions emblématiques mises en place de manière pérenne dans chacune des communes du Parc mais possiblement déployées sur l'ensemble du territoire du parc.

Ci-après, quelques exemples d'actions spécifiquement réalisées dans notre commune :

Biodiversité et paysage

- Inventaire des sources effectué depuis 2018 par des bénévoles "chasseurs de source". 24 sources ont été recensées.
- Construction de petites structures (tas de bois, tas de pierres, haies, mares, etc.) en collaboration avec les agriculteurs. Depuis 2018, quelques 30 structures en faveur de l'hermine ont été mises en place.
- Depuis 2016, plusieurs arbres fruitiers hautes tiges ont été plantés afin de diversifier le parc arboricole communal.
- Les plantes néophytes envahissant les berges et les côtes du Doubs, comme l'impatiante glanduleuse, ont été arrachées entre 2013 et 2019, notamment dans la combe du Valanvron.
- Les fleurs de fritillaires pintades, espèce en voie de disparition, ont été protégées de la cueillette et du piétinement sur différents sites du Doubs à partir de 2013. Depuis 2017, une sensibilisation des promeneurs sur le terrain a été mise en place et une exposition itinérante au Bois du Petit-Château a été réalisée en 2017. Cette action fait partie d'un projet de renforcement à long terme des rares populations encore existantes mené par le Parc et ses partenaires.

- Suivi photographique de sites réalisé depuis 2017 pour l'Observatoire du paysage, afin de documenter son évolution. Nouveaux sites à suivre : friche de l'ancienne scierie des Éplatures et futurs contournements routiers.
- Soutien financier à la réfection d'un mur de pierres sèches à Pouillerel en 2014.

Développement économique durable

- L'itinéraire touristique de vélo électrique La Route Verte (depuis 2018) ainsi que celui des Chemins de la Contrebande franco-suisse (depuis 2016) traversent la commune.
- Le PNRD coordonne aussi la recherche de fonds et contribue au financement de la ligne touristique de CarPostal reliant La Chaux-de-Fonds à Biaufond depuis 2016.
- Développement et commercialisation du "kit torrée" avec un boucher de La Chaux-de-Fonds entre 2019 et 2021.
- Promotion de produits labellisés Parc au marché de La Vue des Alpes et de La Chaux-de-Fonds en 2018 et en 2020.
- En 2017 et en 2019, organisation de rencontres intercommunales de l'énergie avec le Parc régional Chasseral.
- Élaboration d'un plan d'actions pour la gestion du tourisme (pressions et opportunités) dans la vallée du Doubs avec de nombreux acteurs régionaux en 2018-2019.
- En 2012 et en 2015, organisation d'un brunch santé dans la commune.

Sensibilisation et éducation au développement durable

- Depuis 2017, les jeunes élèves se forment aux thématiques du paysage et des hirondelles grâce au programme scolaire "Graines de chercheurs" déjà suivi par 16 classes de la commune. 4 classes ont également eu des animations scolaires "à la journée".
- Le grand public profite, chaque année depuis 2013, d'une ou de plusieurs sorties annuelles au départ ou autour de La Chaux-de-Fonds, sur le thème de la géologie, du patrimoine naturel ou encore de l'écosystème du Doubs.
- Une présentation des richesses naturelles de la région ainsi que des actions menées par le Parc en faveur de la biodiversité sont intégrées à la nouvelle muséographie de MUZOO qui ouvrira ses portes en

2022. De la médiation et des animations sur ces thèmes sont également développées en partenariat entre les deux institutions.

- Animations autour du patrimoine lors des Journées européennes du patrimoine en 2020, avec notamment une balade de la ville à Pouillerel sur le thème de la verticalité.
- En 2015, édition du guide "L'essentiel des pâturages boisés", avec carte touristique et itinéraire pédestre à Pouillerel. 2 rééditions imprimées depuis.

La Porte d'entrée de La Chaux-de-Fonds

En 2020, une première porte d'entrée du Parc a été inaugurée à Saint-Ursanne. La seconde sera celle de La Chaux-de-Fonds qui sera intégrée au nouveau MUZOO et permettra d'explorer la biodiversité au sens large et de découvrir la complexité des relations au sein du vivant. L'exposition de référence présentera le PNRD, ses objectifs ainsi que sa faune et sa flore que les visiteurs pourront découvrir lors de leurs excursions au sein de ce territoire. Certaines actions menées par le Parc en faveur des espèces, tels que l'apron ou la fritillaire seront décrites plus en détail. Des animations, comme celle déjà réalisée conjointement avec le Parc, intitulée "en quête du sauvage", seront développées sur les thèmes de la biodiversité et du développement durable. L'espace extérieur du MUZOO devrait aussi accueillir occasionnellement des campagnes de sensibilisation à l'environnement, tout comme la salle d'exposition temporaire. Ainsi, le MUZOO renforcera son rôle de centre de sensibilisation et d'éducation à l'environnement régional pour la ville et le Parc.

D'autres institutions de la Ville pourraient également participer à la sensibilisation du public aux valeurs patrimoniales et culturelles de la région :

- office du tourisme (accueil, informations générales sur le Parc, lieux de restauration et d'hébergement);
- musée international d'horlogerie (patrimoine et savoir-faire horlogers),
- musée d'histoire (la région et son passé);
- musée des beaux-arts (artistes locaux et style sapin);
- musée paysan et artisanal (liens entre ruralité et urbanité).

Ce rôle "porte" de la ville fera de La Chaux-de-Fonds un site majeur du PNRD et lui sera bénéfique par le flux de visiteurs qu'il engendrera. Au-delà de la notoriété, du gain de visibilité et du rayonnement ainsi créé, la fréquentation des musées sera plus importante. La visite de la ville sur

plusieurs sites prolongera le séjour des voyageurs en les incitant à découvrir les autres lieux d'intérêts de la ville, ses services et sa richesse en matière de commerce local ou d'établissements publics.

Processus de renouvellement

La poursuite des activités du PNRD, pour les années 2023 à 2032, fait l'objet d'un processus qui a débuté en 2020 par l'évaluation de la Charte actuelle (2013 – 2022). Ce travail a été réalisé par l'Université de Berne et est disponible sur le site web du Parc (www.parcdoobs.ch/charte) sous la forme d'un rapport.

L'élaboration de la nouvelle Charte, en particulier la définition des grandes orientations pour les dix prochaines années, s'est déroulée de manière participative au printemps 2021. Des ateliers ont réuni les communes, les cantons, la Confédération, le comité et les membres de l'association, les partenaires associatifs et professionnels ainsi que les habitants. Ils ont permis de recueillir les avis et attentes des participants et de définir les objectifs et axes de travail principaux du PNRD pour les dix prochaines années.

Le résultat de cette large consultation se trouve dans le plan de gestion 2023 – 2032, en particulier les objectifs stratégiques et les activités envisagées, détaillés ci-dessous et intégrés au contrat de Parc. C'est ce document qui est soumis à votre approbation.

Lorsque toutes les communes auront voté, l'Assemblée générale du Parc se prononcera également sur le texte. L'ensemble du dossier sera ensuite remis à l'OFEV qui rendra sa décision durant l'été 2022, en vue du renouvellement du label au 1^{er} janvier 2023.

Objectifs pour les 10 prochaines années

Les domaines d'activités des parcs naturels en Suisse s'articulent autour de cinq axes stratégiques visant les objectifs généraux suivants :

- préservation et mise en valeur de la nature et du paysage,
- renforcement des activités économiques axées sur le développement durable,
- sensibilisation et éducation au développement durable,
- gestion, coordination et communication du Parc,
- recherche.

L'axe stratégique consacré à la recherche n'était pas inclus spécifiquement dans la première Charte 2013 – 2022. L'expérience et les contacts noués avec plusieurs entités de formation et de recherche puis la création du PNRD ont amené ses organes à inclure le thème de la recherche comme nouvel axe stratégique dans la Charte 2023 – 2032.

La sensibilité de la population à l'égard de la nature, aux ressources de l'économie locale, aux questions énergétiques et plus globalement à la durabilité n'a jamais été aussi forte. Depuis sa création, le PNRD cherche à apporter des solutions et un soutien aux acteurs locaux pour ancrer la durabilité dans le fonctionnement de l'économie et de la société afin de protéger et de valoriser les ressources naturelles. C'est ce que visent les quatorze objectifs stratégiques de la nouvelle Charte. Ils fixent le cadre des activités du PNRD autour des thèmes de travail suivants :

- **la nature et le paysage** : maintien d'une biodiversité riche et diversifiée, par la préservation d'espèces emblématiques et l'amélioration des habitats naturels; préservation et valorisation de la rivière du Doubs ainsi que des patrimoines paysagers de l'ensemble du territoire;
- **l'économie** : renforcement des filières locales autour des produits issus de l'agriculture, développement des circuits-courts, engagement en faveur d'activités qui visent à minimiser l'impact et les pressions sur l'environnement (offres de tourisme durable, mobilité douce, économies d'énergie, etc.);
- **la société** : sensibilisation des jeunes et des adultes au développement durable, incitation à l'action participative dans des actions visant à préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire;
- **la collaboration** : intégration de tous les acteurs, mobilisation de toutes les compétences disponibles, utilisation de synergies pour entretenir une dynamique du territoire efficiente tournée vers la durabilité; collaboration avec les autres parcs naturels, notamment les parcs voisins de Chasseral côté suisse et du Doubs horloger côté français.

L'adaptation des comportements aux nouvelles réalités du changement climatique, de même que la recherche de solutions innovantes pour une économie locale durable, constituent donc les missions générales que le PNRD entend remplir ces dix prochaines années, avec la collaboration et la participation des acteurs et de la population du territoire.

Dans l'annexe 2, retrouvez les 14 objectifs stratégiques de la nouvelle Charte 2023 – 2032.

Organisation et gouvernance

L'APNRD est l'organe responsable du Parc selon la législation fédérale. Par ses statuts, elle garantit la prépondérance des représentants des communes au sein du comité et de l'assemblée générale, entités qui intègrent aussi des représentants des autres domaines d'activités du Parc (agriculture, tourisme, éducation, etc.). La garantie de la participation d'autres acteurs et habitants du Parc est apportée par la possibilité d'adhérer comme personne physique ou morale. L'association compte aujourd'hui quelque 180 membres.

Durant la période 2013 – 2022, la gouvernance de l'association était la suivante :

- assemblée générale;
- comité;
- commission des finances;
- commissions thématiques;
- organe de contrôle;
- structure professionnelle.

Les statuts prévoient que les communes membres et les communes candidates disposent d'un droit de décision prépondérant à l'assemblée générale et au comité, qu'elles peuvent faire valoir en demandant, avant le vote, le vote séparé entre elles et les autres membres.

Il s'avère cependant que les communes bénéficient d'une représentativité insuffisante dans le comité. Celui-ci se compose du président, du vice-président, de six représentants de communes membres ainsi que de six "autres membres" représentant les milieux associatifs et les prestataires de services (secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la protection de la nature, de l'éducation à l'environnement, etc.). Les communes membres sont organisées en cercles, chaque cercle ayant droit à un représentant qui est tenu d'informer les communes de son cercle. Sur les 15 communes

membres du Parc, seules six ont donc un représentant direct au comité. Les autres ne peuvent ni participer aux discussions ni aux votes du comité. Il s'ensuit un flux d'informations insuffisant entre le Parc et les communes et une faible implication de celles-ci.

Le rapport d'évaluation de la Charte recommande de réévaluer la participation des communes au sein du comité afin de trouver un mode de gouvernance efficace et leur permettant de jouer un rôle actif et satisfaisant.

Pour la période 2023 – 2032, une nouvelle gouvernance garantit à chaque commune une représentation directe dans les organes du Parc. Les différentes régions géographiques et territoires cantonaux du PNRD, de même que les autres acteurs clés (cantons, associations, partenaires, secteurs économiques, autres parcs, population), y sont représentés de manière équilibrée.

Elle doit permettre une communication plus efficace entre le Parc, les communes et les autres acteurs clés.

La nouvelle gouvernance de l'association sera la suivante :

- assemblée générale;
- comité élargi;
- bureau exécutif;
- organe de révision;
- équipe professionnelle.

Elle sera intégrée dans les statuts de l'APNRD et soumise au vote de l'assemblée générale de l'association en 2022. La nouvelle gouvernance entrera en vigueur avec la nouvelle Charte en janvier 2023.

Élargissement potentiel du territoire

La création du PNRD en 2013 a réuni seize communes des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne. La fusion des communes du Locle et des Brenets a réduit récemment le nombre de communes membres à quinze. Les trois communes jurassiennes qui avaient renoncé au projet en 2013, à savoir Le Bémont, Muriaux et Soubey, ont manifesté leur intérêt à se prononcer sur le nouveau projet de Charte 2023 – 2032. Le territoire du PNRD pourrait ainsi connaître un agrandissement de quelque 4200 hectares (sur les 33'500 qu'il compte actuellement) et de quelque 900 habitants (sur 60'000 actuellement). Cette perspective est doublement réjouissante. Elle

renforcerait la cohérence de l'action du Parc sur le territoire, notamment dans le cadre de la préservation et de la valorisation des milieux naturels. Elle ouvre également des perspectives intéressantes pour le monde agricole, les acteurs touristiques et la population qui pourraient ainsi être intégrés dans les projets de développement et de promotion des activités économiques.

En décembre 2021, Muriaux (490 habitants) et Soubey (150 habitants) ont voté en faveur de l'adhésion au Parc, selon la volonté unanime exprimée par les législatifs de ces communes. La commune du Bémont (318 habitants) a quant à elle refusé par 20 voix contre et 16 pour, de rejoindre le Parc, malgré un préavis favorable du Conseil communal. Les arguments avancés par les opposants portaient sur le fait que les projets menés par le Parc ne sont pas assez concrets et que l'utilité de l'institution n'est pas suffisamment démontrée.

Au sud-ouest du territoire du Parc, les cinq communes de La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu, Les Ponts-de-Martel et La Sagne ont également marqué un intérêt à l'égard des activités du Parc et des entretiens exploratoires ont déjà eu lieu. Sous réserve des travaux préparatoires et des décisions des communes elles-mêmes, des cantons et de la Confédération, cette adhésion pourrait avoir lieu en cours de Charte, au plus tôt au 1^{er} janvier 2025.

Le 15 décembre 2021, la Commune des Planchettes (210 habitants) a refusé de renouveler son adhésion au Parc. Les Conseillers généraux ont relevé le peu d'actions concrètes du Parc, son utilité relative et les maladroites de l'ancienne équipe qui a refusé d'entrer en matière sur des demandes spécifiques de la commune. Le Conseil communal exprime ses profonds regrets quant à la décision du législatif des Planchettes. Il relève toutefois qu'à ce jour, 11 communes sur les 15 consultées ont d'ores et déjà accepté le renouvellement; 3 devront encore se déterminer.

Contrat de Parc

Le contrat de Parc constitue le document formel qui lie l'APNRD aux communes ayant confirmé leur adhésion. Il précise notamment les objectifs fixés pour dix ans, l'organe responsable ainsi que le financement; vous le trouverez dans l'annexe 3. La carte évoquée à l'article 1.3. de ladite annexe fera partie du contrat de Parc une fois que l'ensemble des législatifs se seront prononcés.

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrira dans les lignes fixées par le programme de législature 2020 – 2024, notamment en lien avec le plan de gestion durable des espaces verts et leurs mises en valeur. Rappelons ici le slogan de "La Chaux-de-Fonds, une ville à la campagne" qui prend tout son sens au travers de projet comme le renouvellement de notre adhésion au PNRD.

La valorisation du commerce local et des produits régionaux peut aussi s'inscrire dans le Parc et l'axe stratégique relatif à l'économie de proximité avec notamment le renforcement des filières locales autour des produits issus de l'agriculture et le développement des circuits-courts.

Conséquences sur les finances

Le financement du Parc est assuré par plusieurs entités : la Confédération pour 50%, des fonds privés pour 30%, les cantons à hauteur de 15% et les communes concernées pour 5%. Les communes membres couvrent donc une part très faible du budget global qui s'élève à CHF 1'450'000.-. De fait, la contribution annuelle des communes s'élève à CHF 3.- par habitant pour les 3'000 premiers habitants et CHF 0.20 pour les habitants supplémentaires.

Ainsi, pour La Chaux-de-Fonds, le montant annuel représente CHF 16'000.- environ. Ce montant est annuellement porté au budget sous le centre 110, Conseil communal.

Conséquences sur les ressources humaines

Le renouvellement de l'adhésion de la Ville au contrat de Parc n'a pas d'incidence sur les ressources humaines, tout comme son adhésion durant les 10 années précédentes n'a pas eu d'impact particulier. Le Parc possède en effet une équipe professionnelle et l'engagement de la Ville dans des projets spécifiques pourrait tout au plus mobiliser certains collaborateurs ou services dont les activités pourraient alors être encore mieux valorisées par l'existence du parc.

Collaboration intercommunale

Le PNRD actuellement porté par 15 communes membres est un projet de collaboration intercommunale en soi. Il démontre la nécessité de coopération supra communale pour la mise en valeur d'un territoire ne s'arrêtant pas aux seules frontières communales, ni cantonales d'ailleurs.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Les trois premiers axes stratégiques du PNRD sont :

- la préservation et la valorisation de la nature et du paysage;
- le renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable;
- la sensibilisation et l'éducation au développement durable.

Les 10 objectifs qui découlent de cette stratégie contribuent aux principes du développement durable et environnemental souhaité par notre Ville.

b) Aspect social

Dans chacune de ses activités, le Parc intègre de manière systématique les acteurs de son territoire dans la définition et la mise en œuvre de projets afin de mobiliser toutes les compétences disponibles et d'identifier les synergies potentielles. Le Parc entretient également des collaborations avec les autres parcs suisses.

c) Aspect économique

Dans le cadre du renforcement des activités économiques (axe stratégique n° 2), un des objectifs est de contribuer à une production alimentaire régionale viable et équitable d'un point de vue économique, écologique et social. Il s'agit d'un réel engagement en faveur des circuits-courts et de la création d'un label permettant la production et la transformation des matières premières régionales ainsi que la distribution des produits régionaux vers les consommateurs.

Les activités relatives à la préservation de la nature et du paysage sont également sources d'offres de tourisme durable et de mise en valeur de notre région. L'activité économique sous l'angle de la durabilité qui peut en découler est non négligeable.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La mise en évidence des qualités remarquables du Parc et la préservation environnementale et paysagère des alentours de notre ville apportent un rayonnement de La Chaux-de-Fonds auprès d'un public recherchant l'authenticité d'une région au cœur du massif jurassien mais aussi le confort d'une ville à taille humaine, sa diversité hôtelière et son dynamisme culturel. Le PNRD apporte donc une carte de visite supplémentaire à notre ville et des possibilités de développement d'un tourisme durable. Le positionnement de La Chaux-de-Fonds, notamment au travers de la réalisation d'une porte d'entrée privilégiée du Parc au MUZOO, apporte également un rayonnement supplémentaire à la Ville et à nos institutions.

Commission

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie lors de sa séance du 10 janvier 2022 qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

Annexes :

1. Document présentant quelques exemples d'actions en faveur de la région
2. Document présentant les 14 objectifs de la Charte 2023-2032
3. Projet de Contrat de Parc définissant le territoire, les objectifs et les relations entre les communes signataires et l'association "PNRD" pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025

Séance du 1^{er} février 2022

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Le Conseil général ratifie le contrat-type à conclure entre la commune et l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs.

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à signer le Contrat de Parc ainsi que tout document nécessaire au renouvellement de l'adhésion de notre commune au Parc naturel régional du Doubs.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le président	Le secrétaire
Alexandre Houlmann	Vincent Pittet

Mme Carmen Brossard, PS : Le rapport qui nous est soumis ce soir a retenu l'attention et a suscité l'approbation de l'ensemble de notre groupe, tant il est de bonne facture – complet et détaillé, argumenté et ciblé – et nous en remercions ses auteur-e-s avec gratitude.

Le Parc naturel régional du Doubs est l'un de nos parcs naturels d'importance, comme le sont le Parc régional Chasseral, le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ou la biosphère de l'Entlebuch, pour n'en citer que quelques-uns. Depuis longtemps, les cantons et la Confédération ont à cœur de préserver notre milieu naturel, si bien que nous avons actuellement en Suisse un Parc national, dix-sept parcs naturels régionaux et un parc naturel périurbain.

Le Parc naturel régional du Doubs a la grande particularité de regrouper trois cantons – le canton de Neuchâtel, le canton du Jura et le canton de Berne – autour de projets communs, ayant en point de mire le développement et la préservation d'une région tout entière. Il va de soi que nous devons continuer à en faire partie, surtout que la ville de La Chaux-de-Fonds en sera bientôt l'une des portes d'entrée principales lorsque le complexe MUZOO – réunissant, sous une même entité, le parc zoologique du Bois du Petit-Château et le Musée d'histoire naturelle – sera inauguré. De même, nous devons continuer notre collaboration avec le Parc naturel régional du Doubs horloger du côté français.

Nous avons été étonnés par la quantité et la diversité des projets qui ont été menés depuis 1999, date de création du Parc. Plus d'une centaine de projets, nous dit-on. Quel travail ! Si nous constatons que beaucoup de projets ont été menés du côté des Franches-Montagnes – ce dont nous nous réjouissons – nous souhaiterions qu'à l'avenir, le même dynamisme soit mis en œuvre pour parfaire le développement du Jura neuchâtelois. Le groupe socialiste sera très attentif à cela lorsqu'il s'agira de renouveler notre adhésion en 2032. Il faut que les promesses deviennent réalité.

Vous l'aurez compris, les membres de notre groupe accepteront le renouvellement de notre adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032 et enjoignent les autres groupes à en faire autant.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Ce rapport sur le Parc naturel régional du Doubs doit se comprendre selon deux points de vue : ce qu'il dit – qui est fort bien – mais, surtout, ce qu'il ne dit pas.

Pour ce qu'il dit : c'est un parc avec un financement de 1,2 million, principalement payé par la Confédération et le Canton, avec une modeste participation de La Chaux-de-Fonds – CHF 16'000.- – avec des projets permettant aux communes d'avoir des intérêts communs et de se connaître. Il s'agit donc de signer à nouveau une charte pour 10 ans, qui parle de

nature, de paysages, de développement durable. Disons tout de suite que le groupe des Vert-e-s acceptera l'arrêté proposé.

Néanmoins, pour le second point de vue – ce que ce rapport ne dit pas – c'est moins beau. Une commune quitte le Parc et une autre refuse d'y adhérer, ne trouvant pas de projets concrets et constatant le peu de dynamisme du Parc. Il semble qu'il y ait principalement de l'agriculture non bio, avec beaucoup de pesticides. Il s'agirait donc encore d'accroître la biodiversité et, bien sûr, de pousser le dynamisme de ce Parc, qui doit vraiment mettre le turbo en matière d'agriculture bio et de biodiversité, ainsi que d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Pour terminer sur une note plus optimiste : alors que tout le monde se souvient des éclusées du barrage du Châtelot, qui étaient une catastrophe pour les poissons, la situation aujourd'hui – et c'est la bonne nouvelle – s'est radicalement améliorée, la Confédération ayant ordonné d'assainir. Lors des derniers étiages des étés passés, le barrage a permis de conserver un débit salvateur. Très bien.

Mais pas un mot de tout ceci dans le rapport, et pas un mot dans les journaux : quand tout va bien, pourquoi est-ce que l'on n'en parle pas ? C'est ma question...

Mme Manon Freitag, Le Centre : Le Centre a lu attentivement le rapport du Conseil communal relatif au renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032 (DUBREC).

L'élue du Centre est totalement convaincue par l'importance du Parc naturel régional du Doubs et de la nécessité pour la Ville de renouveler son adhésion au contrat-type avec l'association du Parc.

Que ce soit d'un point de vue environnemental, social ou encore économique, le Parc naturel régional du Doubs saura apporter à la ville de La Chaux-de-Fonds une vision écologique de son développement, une offre touristique durable et, surtout, un rayonnement très appréciable.

Le rapport du Conseil communal relève de manière très complète les tenants et aboutissants du renouvellement de ce contrat. La conséquence sur les finances de la Ville est supportable et ce contrat s'inscrit dans le programme de législature. Enfin, ce type de collaboration est encouragée par notre groupe politique du Centre.

Il serait tout de même souhaitable que ce parc naturel soit davantage connu et mis en avant, tout comme le Parc Chasseral. Le budget global du Parc du Doubs, certes modeste, devrait permettre d'atteindre ce but.

Par conséquent, comme dit en préambule, Le Centre accueille favorablement ce rapport du Conseil communal et prône son adoption.

M. Christophe Mbemba, PLR : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal et l'accepte, même si ce n'est pas à la hauteur de ses valeurs libérales. J'en profite pour remercier les auteurs qui ont rédigé efficacement ce rapport.

Certes, après 10 ans d'existence, il est impérativement nécessaire que notre commune renouvelle son adhésion pour la période indiquée. Ce renouvellement devrait toutefois se faire à la hauteur des capacités de notre commune. Or, au vu de ce qui nous a été présenté dans le rapport, les ambitions sont limitées à ce qui a déjà été réalisé ; ce qui devrait se faire pour notre ville – patrimoine de l'UNESCO – n'est pas défini de manière satisfaisante.

En effet, diverses activités humaines portent atteinte à la qualité de l'eau du Doubs et à l'écosystème de la rivière. Ces atteintes sont la conséquence de l'exploitation de la force hydraulique, de l'évacuation des eaux usées et des micropolluants, ainsi que de l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques.

Certes, seule une collaboration transfrontalière peut remédier à ces répercussions néfastes qui concernent tant la qualité de l'eau que la gestion des débits. Les responsables de ce Parc pourraient, à l'avenir, se pencher sur cette problématique.

Le Parc participe au rayonnement de notre ville. Le positionnement de La Chaux-de-Fonds comme porte d'entrée nord du Parc – située au MUZOO, en pleine rénovation – apporte un prestige important à notre région. Cette porte d'entrée permettra d'informer les visiteurs et visiteuses, afin de valoriser la biodiversité au sens large, la faune, en particulier, ainsi que les liens entre ruralité et urbanité.

Le Parc du Doubs offre un cadre idéal pour toutes sortes d'activités, allant du tourisme doux en passant par les promenades à pied, balades à vélo, excursions à cheval, jusqu'au ski de fond. Il est facile de se loger, car le Parc propose une multitude d'hébergements. Gourmands et gourmandes peuvent déguster des spécialités culinaires locales.

Le Parc naturel régional du Doubs fait l'objet d'une protection : il est reconnu par l'Office fédéral de l'environnement comme parc naturel d'importance nationale depuis 2012. Au vu des atouts majeurs que représente ce dernier – porte d'entrée de notre ville, je vous le rappelle – son but est la sauvegarde des espaces naturels fragiles, ainsi que la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère et des eaux. Donc, du milieu naturel en général, la logique étant bien une logique de conservation et non

une logique de préservation. Il est judicieux que l'ensemble des groupes politiques puisse le soutenir, afin de promouvoir le patrimoine gastronomique et paysan de notre région, qui contribue à un développement régional durable, tout en appuyant l'évolution économique, comme stipulé dans le rapport.

Le Parc naturel régional du Doubs est un territoire reconnu par sa richesse, son patrimoine naturel, sa diversité et la grande variété de ses magnifiques paysages, qui sont pour nous très significatifs. Cette variété continue de s'accroître et se poursuivra certainement.

Ce Parc a un caractère propre, permettant de l'identifier et de le reconnaître. L'appellation de Parc naturel régional se justifie par ses territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour toute la région. Il comporte suffisamment d'éléments connus au niveau communal et permet aux paysages naturels de se développer. Il est utile pour la détente, l'éducation à l'environnement, à la biodiversité, et la nature s'y développe en harmonie avec l'intervention humaine.

Pourtant, au-delà de sa grande diversité, de sa propre histoire et de ses particularités mettant en avant des biens communs, les représentants de notre Ville dans les structures du Parc devraient porter une plus grande attention au rapport que les habitants peuvent entretenir avec ce patrimoine naturel, culturel et paysager. Par exemple, envisager une fête populaire à La Chaux-de-Fonds pour les 10 ans du Parc en 2024. Ce Parc crée de la proximité, en favorisant des formes de développement durable. La valeur du Parc n'est pas censée dicter des comportements, mais bien relier les gens entre eux.

M. Vincent Pittet, UDC : Le rapport qui nous est soumis ce soir a retenu toute notre attention, mais nous laisse quelque peu sur notre faim. A sa lecture, nous pouvons comprendre les arguments tendant en faveur du renouvellement à l'adhésion du PNRD, mais nous regrettons le peu d'actions concrètes mises en place en regard du budget alloué au fonctionnement du Parc. Celui-ci, à nos yeux, est anecdotique. Il ne suffit pas au renouvellement à l'adhésion de la part de la Ville.

Si nous sommes convaincus qu'il est important que notre collectivité s'engage en faveur de notre région, nous sommes plutôt d'avis que ce rayonnement passera principalement par le renouvellement des infrastructures et par la promotion des musées, lieux touristiques ou d'autres espaces à valeur ajoutée.

De plus, nous pensons qu'il est préférable d'axer notre présence et notre soutien sur des associations de dimension plus réduite, qui oeuvrent

également à la valorisation et à la reconnaissance des atouts de la région. Par exemple, les Sentiers du Doubs.

Vous l'avez compris, notre groupe n'est pas favorable au renouvellement de l'adhésion et s'y opposera dans sa majorité.

Mme Marina Schneeberger, POP : La création du Parc naturel régional du Doubs, en 2013, a réuni 16 communes des cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel. La Ville de La Chaux-de-Fonds y est membre partenaire et il faut maintenant décider si nous voulons renouveler notre adhésion pour la période 2023-2032.

Le nouveau projet de Charte a été accepté par toutes les communes, sauf, malheureusement, par Les Planchettes. En 2021, les communes de Soubey et Muriaux ont voté en faveur de l'adhésion au Parc. D'autres communes neuchâteloises s'y intéressent.

Le budget annuel du Parc est de 1,450 million. Pour La Chaux-de-Fonds, le coût de sa participation est d'environ CHF 16'000.-.

Il est intéressant pour la ville d'y être intégrée et, ainsi, de jouer le rôle de l'une des quatre portes d'entrée avec Saint-Ursanne, Les Brenets et l'étang de la Gruère. Nos institutions culturelles et muséales, en particulier le MUZOO, seront mises en valeur, ainsi que, bien sûr, toute la ville et son patrimoine horloger et urbanistique.

Le projet de Parc naturel régional du Doubs est né de la volonté de différents acteurs voulant protéger l'environnement, développer une économie durable dans un contexte de réchauffement climatique, de perte de la biodiversité, de développement de la mobilité douce, etc. Beaucoup de vœux pieux, auxquels nous adhérons pleinement. Mais les projets menés actuellement ne sont pas toujours assez concrets et pas très dynamiques.

Heureusement, des collaborations ont lieu avec divers partenaires, dont le Parc naturel régional du Doubs horloger et le Parc régional Chasseral. A notre avis, ces collaborations devraient vraiment s'intensifier et faire souffler – comme mentionné plus haut – un vent de dynamisme au sein du Parc naturel régional du Doubs.

Le groupe POP soutient le partenariat de la Ville avec le Parc du Doubs, acceptera ce rapport et en remercie ses auteurs.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Le groupe vert'libéral a lu avec attention le rapport très complet relatif au renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032, ainsi que ses annexes.

L'invitation que nous avons particulièrement appréciée à la séance de la Commission INFRUEN nous a permis de poser toutes les questions complémentaires au rapport et d'obtenir des réponses des représentants du Parc.

Les Vert'libéraux sont sensibles aux préoccupations de l'association du Parc naturel régional du Doubs, tant aux niveaux économique, éducatif et social, qu'en termes de valorisation et de préservation de notre environnement, et de promotion de la durabilité dans les secteurs de la mobilité et de l'énergie.

Le renouvellement de l'adhésion de La Chaux-de-Fonds en tant que « Ville Porte », en lien avec les futures activités du MUZZO, nous paraît tout à fait logique et cohérent. Nous approuvons pleinement les 14 objectifs de la Charte 2023-2032.

Le renouvellement permettra aussi de continuer à valoriser la qualité environnementale et paysagère proche de notre ville, élément par lequel nous pourrions, à l'avenir, attirer de nouveaux citoyens sensibles à la qualité de vie d'une ville à la campagne. Nous souhaiterions aussi que davantage de projets d'activités soient en lien avec les énergies renouvelables.

Adhérer au Parc naturel régional du Doubs permet aussi d'avoir un regard et une collaboration positive, orientés vers les autres parcs, vers les régions jurassiennes voisines, suisses et transfrontalières.

Malgré tous les ateliers et projets mis en place, et après une petite enquête de proximité, nous avons constaté que très peu de citoyens avaient connaissance des réalisations et projets de l'association.

Aussi, nous trouverions utile d'être attentifs à l'objectif 4.2 de l'axe stratégique 4 de la Charte, soit « la Mise en œuvre d'une stratégie de communication efficace », et d'optimiser la communication sur les projets et ateliers proposés entre notre Ville, nos institutions, les commerces, les écoles et le Parc naturel régional. Cette communication pourrait être relayée par tous les moyens à disposition, aussi bien les réseaux sociaux que les médias locaux, et par notre Service de la communication.

Il nous semblerait aussi important de mieux informer la population chaux-de-fonnière et neuchâteloise des avantages liés à cette adhésion, et cela pour une contribution relativement faible.

Vous le comprendrez, les Vert'libéraux accepteront le rapport et le renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : J'aimerais d'abord vous remercier pour le bon accueil que, globalement, vous réservez à ce rapport et, d'une

manière plus générale, au Parc naturel régional du Doubs, dont j'aimerais saluer le représentant : le vice-président Jacques-André Maire.

Le Conseil communal partage le point de vue exprimé selon lequel le Parc naturel régional du Doubs est un formidable outil pour fédérer les atouts de toute une région, cohérente dans ses paysages, dans ses caractéristiques naturelles, dans sa réalité géologique ou encore, dans ses activités économiques agricoles. Le trait d'union de ce territoire est un trou de verdure où chante une rivière : le Doubs.

Voici comment un fameux bisontin, que vous connaissez tous, parle d'une rivière, qui n'est pas le Doubs, mais qui aurait pu l'être. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut avoir grandi au bord du Doubs pour parler ainsi d'une rivière. Permettez-moi cette citation :

« Oui, c'est bien le vallon ! le vallon calme et sombre !

Ici l'été plus frais s'épanouit à l'ombre.

Ici durent longtemps les fleurs qui durent peu.

Ici l'âme contemple, écoute, adore, aspire,

Et prend pitié du monde, étroit et fol empire

Où l'homme tous les jours fait moins de place à Dieu !

(...)

Oui, c'est un de ces lieux où notre cœur sent vivre

Quelque chose des cieux qui flotte et qui l'enivre ;

(...) »

Je me fais lyrique, en me substituant à Yves Strub, j'espère qu'il ne m'en tiendra pas rigueur... [Ndlr : rires de l'assemblée] Vous aurez reconnu ce poète bisontin, aux alexandrins inimitables : il s'agit, bien sûr, de Victor Hugo.

Au-delà de la poésie, et de manière plus prosaïque et concrète, les enjeux pour le Parc naturel régional du Doubs sont nombreux.

- D'abord, la préservation et la valorisation de la biodiversité. Vous avez vu, dans le rapport, les exemples de ce que fait le Parc naturel régional du Doubs : la protection des fritillaires, des arbres habitats, des amphibiens et de l'apron, également. Le fameux apron du Doubs.
- Le deuxième enjeu est la protection d'un patrimoine naturel et rural de tout premier plan : les sources, mais également les murs de pierres sèches.
- Le troisième enjeu est l'engagement en faveur de l'économie locale, notamment à travers la labellisation de produits du terroir.
- Le quatrième enjeu est la valorisation touristique, mais une valorisation respectueuse de l'environnement et mesurée, afin de faire connaître la

vallée du Doubs, tout en la préservant des nuisances d'un tourisme trop agressif. En aucun cas, il n'est question, pour le Parc naturel régional du Doubs – mais c'est une évidence – de voir des cars de touristes se succéder dans les côtes du Doubs.

Cela dit, il s'agit pour le Parc d'être humble, mais également ambitieux : humble, parce qu'il y a beaucoup à faire et que les moyens sont modestes – avec un budget de 1,4 million – et ambitieux, parce que les attentes et les besoins sont forts.

Aussi, nous entendons le souhait exprimé par plusieurs intervenants – notamment Mme Brossard et Mme Freitag, et il me semble que M. Piguet et Mme Leitenberg vont également dans ce sens – de voir le Parc prendre de l'ampleur et de mieux se faire connaître, ceci particulièrement en territoire neuchâtelois. Le Conseil communal y sera attentif, car il est vrai que, jusqu'à présent, les actions du Parc sont restées peut-être un peu trop timides en territoire neuchâtelois.

La création de portes d'entrée – que ce soit aux Brenets ou au MUZOO – seront, sans nul doute, des moments déterminants pour cette dynamique positive que nous appelons conjointement de nos vœux. En outre, les liens avec les parcs naturels de Chasseral et du Pays horloger, du côté français, devront également se développer.

J'aimerais conclure en disant que, si nous pouvons nous montrer relativement satisfaits du chemin parcouru durant les 10 premières années d'existence du Parc, nous souhaitons, dans dix ans, ici même – dans cet hémicycle – pouvoir discuter d'un Parc qui aura – modestement, mais tout de même – changé d'échelle.

J'aimerais encore répondre à deux remarques qui ont été évoquées. La première vient de M. Piguet – en partie reprise, me semble-t-il, par M. Mbemba – sur la question de l'agriculture sans pesticides. Il s'agit évidemment d'un objectif du Parc. Mais il faut comprendre que le Parc est là pour fédérer, et il se construit dans la réunion de toutes les forces. En d'autres termes, il est important que, à la table du Parc, dans le comité du Parc, se trouvent des représentants de l'agriculture, et que nous puissions, au travers du Parc, travailler par la force de la conviction. De fait, oui : il y a encore un long chemin à faire.

D'ailleurs, dans votre intervention, Monsieur Piguet, vous regrettiez qu'une commune agricole ait quitté le Parc et qu'une autre commune agricole refuse d'y entrer. La crainte d'un certain nombre d'agriculteurs de se voir imposer des normes à travers le Parc n'est pas étrangère à la sortie d'une commune du Parc et au refus d'une autre d'y entrer.

Vous avez évoqué également, Monsieur Piguet, une réussite *importantissime* pour notre Doubs ces dernières années : il s'agit du réglage de la question des éclusées, qui – selon les retours qui nous sont venus – s'est fait à satisfaction, tant des scientifiques que des pêcheurs, qui sont, à leur manière, des sortes de scientifiques.

En même temps, si le Parc n'en fait pas plus état, c'est parce que sa participation à cette réussite est modeste. Le Parc a participé, certes, au groupe binational, qui était présidé par les autorités supérieures françaises et suisses, mais ce n'était qu'une participation. Une participation convaincue, mais qu'une participation parmi d'autres. C'est pour cela que le Parc n'en a pas fait davantage état.

La parole n'étant plus demandée, et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président, **M. Alexandre Houlmann**, soumet au vote **l'arrêté relatif à la ratification du contrat-type et au renouvellement de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs**, lequel est accepté par **33 voix contre 4 et 0 abstention**.

Rapport du Conseil communal

relatif à la demande des crédits d'engagement suivants :

- CHF 23'274'000.- pour le Service technique (centre 712), dont CHF 19'917'000.- nets à la charge de la Ville
- CHF 9'107'000.- pour le Service technique (centre 721), dont CHF 8'827'000.- nets à la charge de la Ville
- CHF 8'819'000.- pour le Service des eaux (centre 911)

afin de réaliser le programme 2022 – 2025 pour :

- le réaménagement de segments de rues
- l'entretien constructif des voies de circulation et de leur signalisation
- l'entretien constructif des infrastructures de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux claires et usées

(du 12 janvier 2022)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le programme des travaux sur les voies publiques de circulation fait depuis 2015 l'objet d'une planification pluriannuelle. En effet, la volonté de dynamiser la ville en requalifiant des rues majeures, quelquefois en synergie avec des projets privés d'importance, doit être coordonnée avec les nécessaires interventions d'entretien constructif découlant du vieillissement de ces infrastructures.

La présente demande de crédits porte sur la période 2022 à 2025. Ces financements permettront le réaménagement de segments de rues, l'entretien constructif des voies de circulation et de leur signalisation, ainsi que celui des canalisations d'eau potable et d'évacuation des eaux.

Les centres financiers impactés par le présent rapport sont les suivants :

Centre Intitulé / Nature des travaux	
712	Constructions nouvelles et entretien - modifications de la géométrie des voies de circulation, aménagements de surfaces pour la mobilité douce, végétalisation de l'espace urbain, sécurisation des différents flux de trafic (piétons, cyclistes, automobiles); - réfection des trottoirs publics et privés adjacents aux travaux précités; - entretien constructif des routes urbaines (dont la réparation des dégâts consécutifs aux conditions hivernales) et des routes communales hors localité; - Aadaptation de la signalisation.
721	Réseau d'évacuation des eaux - entretien constructif des canalisations publiques.
911	Eaux-réseau - réfection ou remplacement du réseau de distribution d'eau potable (conduites maîtresses et branchements) ¹⁾

¹⁾ Tous les autres investissements pour les ouvrages nécessaires à la production d'eau (stations de traitement et de pompage) et à sa distribution (réservoirs) font partie de l'alimentation générale et ne sont pas abordés dans ce rapport. Les crédits nécessaires au maintien de leur valeur sont inscrits annuellement au budget.

Les trois crédits d'engagement sollicités représentent les montants plafonnés que le Conseil communal propose d'investir au cours des prochaines années. Lors de l'élaboration du budget de ces exercices, ils seront déclinés en crédits budgétaires permettant aux autorités d'opérer au besoin les ajustements nécessaires.

L'enjeu de ce programme consiste d'une part à satisfaire une majorité des besoins, tant pour une indispensable évolution urbanistique que pour l'obligation d'entretenir les infrastructures existantes. D'autre part, il vise à ce que l'ensemble des projets proposés s'accordent tant aux objectifs politiques qu'aux impératifs techniques.

Les routes et les canalisations sont des composantes essentielles de l'urbanisme, qu'il est important d'entretenir pour que toutes les activités puissent s'y dérouler normalement, favorisant ainsi leur développement. L'entretien de ce patrimoine, qu'il soit courant ou constructif, assure la

sécurité de ses usagers et garantit que les infrastructures concernées atteignent leur durée de vie projetée. Il répond ainsi pleinement aux objectifs du développement durable.

Situation des crédits d'engagement 2018 – 2021

Le tableau ci-dessous résume, par centre, les dépenses effectives et les soldes disponibles par rapport aux crédits d'engagement octroyés par votre Conseil pour le programme 2018-2021 :

Montants en CHF	712 Constructions nouvelles et entretien	721 Réseau d'évacuation des eaux	911 Eaux-réseau
Crédits CG 2018-2021	13'814'000.-	5'470'000.-	6'880'000.-
Dépenses 2018	1'292'935.-	705'258.-	281'516.-
Dépenses 2019	2'084'668.-	678'841.-	1'117'367.-
Dépenses 2020	1'449'259.-	552'301.-	1'144'710.-
Dépenses 2021 (prévisions)	4'607'000.-	1'850'000.-	2'814'000.-
Soldes à fin 2021 (prévisions)	4'380'138.-	1'683'600.-	1'522'407.-
Dépenses 2022 (budget)	¹⁾ 1'600'000.-	¹⁾ 1'630'000.-	565'000.-
Dépenses 2023 (prévisions)	²⁾ 2'535'000.-	³⁾	240'000.-
Soldes finaux	245'138.-	53'600.-	717'407.-

¹⁾ Les soldes à fin 2021 permettront, pour les centres 712 et 721, de réaliser en 2022 les chantiers suivants : RC 1320 entre Morgarten et Bonne-Fontaine; Pouillerel de Numa-Droz à Progrès; Fusion de Doubs à Nord.

²⁾ Pour 2023, le solde disponible sur le crédit du centre 712 permettra de réaliser les chantiers suivants : Léopold-Robert nord de Casino à Pouillerel; Rocher.

3) En 2023, le solde du centre 721 étant insuffisant pour couvrir les dépenses relatives à ces mêmes chantiers, celles-ci sont intégrées au crédit quadriennal 2022 – 2025, objet du présent rapport. Cette situation provient d'un changement majeur intervenu sur le chantier de la RC 1320. Initialement, le montant prévu pour le remplacement des canalisations le long de cet axe se montait à CHF 500'000.- (centre 721). Or, il a été jugé opportun de profiter de ces travaux pour réaliser, sur une partie du tracé, un nouveau collecteur de grand diamètre afin de retenir les eaux pluviales, répondant ainsi à l'une des mesures du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), destinée à protéger le centre-ville des inondations. Au total, le coût de cette nouvelle rétention ainsi que la réfection des collecteurs publics d'eaux mixtes existants sous la RC 1320 se montera à quelque CHF 2'480'000.-.

Bases de la planification quadriennale

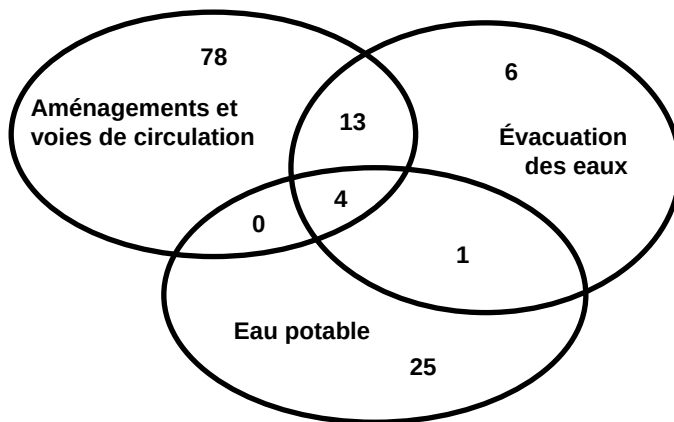
Des tâches de planification et de coordination sont régulièrement effectuées au sein de la Ville. Ses services collaborent avec les autres maîtres d'ouvrage – Viteos (électricité, gaz, chauffage à distance, éclairage public), Swisscom, Cablecom, le Service des ponts et chaussées – de manière à :

- répondre aux évolutions de la mobilité;
- réaliser les mesures issues des projets successifs d'agglomération;
- améliorer la qualité des espaces publics, en particulier ceux considérés comme majeurs, en y intégrant notamment un plus grand nombre de surfaces végétalisées, des arbres et du mobilier urbain adapté aux évolutions sociétales;
- adapter les infrastructures aux technologies et normes en vigueur;
- coordonner les chantiers routiers (aménagement et/ou entretien constructif) avec les travaux requis sur les équipements sous-jacents.

La planification des investissements nécessaires sur le réseau d'alimentation en eau potable est le résultat du travail sur la gestion des actifs de ce réseau avec une vision à long terme. Ce travail d'analyse a été mené en collaboration par le Service des eaux de Viteos et l'Asset Manager.

Après cette première analyse des besoins de renouvellement des réseaux d'eau, un travail de coordination avec les projets de la Ville (réseau d'assainissements ou réaménagement de chaussées) et les autres services de Viteos a été mené afin de planifier les chantiers de 2022 à 2025.

Issu de ces démarches, le programme quadriennal 2022 – 2025 se décline en 56 projets d'étendues et d'importances variables. Les infrastructures concernées et leur interaction dans les chantiers sont présentées dans le graphique ci-dessous, qui précise le nombre des chantiers projetés pour chaque ensemble :



L'annexe 1 décrit chaque projet et en donne des informations plus détaillées sur sa localisation, les travaux projetés, leur planification et leur coût.

Valeurs des infrastructures

Pour chaque infrastructure (routes, réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux usées), on distingue trois valeurs : à neuf, actuelle et comptable.

Valeur à neuf

Cette valeur correspond au montant qu'il faudrait investir aujourd'hui pour remplacer un ouvrage donné. Les indications fournies doivent cependant être considérées comme des valeurs indicatives, issues de l'expérience des services concernés et des prix pratiqués par les entreprises de construction à la date de l'édition du présent rapport.

Le calcul de la valeur à neuf des routes, trottoirs publics et bordures est présenté dans l'annexe 2.

- Routes, trottoirs ¹⁾, bordures (~1'059'000 m²) : env. CHF 186'000'000.-
- Réseau d'assainissement (~135 km) : env. CHF 250'000'000.-
- Réseau de distribution de l'eau potable ²⁾ : env. CHF 185'000'000.-
- (conduites de distributions ~157 km, branchements ~90 km)

¹⁾ Les CHF 186 millions ne comprennent pas les trottoirs sis sur des biens-fonds privés, dont l'entretien constructif incombe à leurs propriétaires. Ceux-ci représentent une valeur à neuf d'environ CHF 49 millions. Au total, la valeur à neuf des voies de circulation se monte donc à CHF 235 millions.

²⁾ L'analyse du réseau d'eau potable porte uniquement sur les conduites de distribution et les branchements, soit près de 247 km. L'ensemble du réseau d'eau potable représente près de 300 km de conduites en comptant également toutes celles nécessaires à son fonctionnement (conduites de transport, de fontaines, d'hydrants, de vidange), ces dernières étant étudiées pour elles-mêmes.

Valeur actuelle

Elle correspond à la valeur actuelle des infrastructures dans leur état. On la détermine de manière théorique en considérant que chaque investissement perd chaque année un certain pourcentage de sa valeur en fonction de la durée de vie de l'ouvrage.

Pour le réseau routier, il n'est cependant pas possible de déterminer précisément cette valeur, car les données disponibles sur l'âge de ces infrastructures et les montants investis par le passé sont très incomplètes. Pour l'apprécier, il est fait référence à la législation cantonale en matière de finances publiques qui considère une durée de vie théorique de 50 ans pour les travaux de génie civil en général, dont les voies de circulation, correspondant à un taux d'amortissement ou une perte de valeur de 2 % par année (annexe 2 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC)). D'autre part, sur la base des investissements consentis depuis 1996, l'âge moyen du réseau a été sommairement estimé à 27 ans.

Pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement, la durée de vie théorique admise est de 80 ans. Il faut par conséquent considérer une perte de valeur de 1.25 % par an. Toutefois, la durée de vie réelle peut être plus courte en raison de dégâts dus à une corrosion accélérée des conduites en fonte, un phénomène amplifié par la mise à terre des bâtiments sur le réseau et de l'utilisation de cales en bois sous les conduites jusqu'en 1995. De même que pour le réseau routier, on peut estimer la valeur actuelle et l'âge

moyen des infrastructures en fonction des montants investis chaque année et d'une perte de valeur 1.25 % par an.

- Routes trottoirs, bordures : âge moyen ~27 ans CHF 108'000'000.-
- Réseau d'assainissement : âge moyen ~55 ans CHF 78'125'000.-
- Réseau d'eau potable : âge moyen ~36 ans CHF 101'750'000.-

Valeur comptable

Elle correspond à la valeur résiduelle de l'infrastructure après déduction des amortissements légaux.

Les immobilisations du patrimoine administratif, dont la valeur diminue en raison de l'utilisation, sont initialement inscrites au bilan au coût de leur réalisation (dépenses nettes). Elles sont ensuite amorties par catégorie d'immobilisations en fonction de leur durée d'utilité. Les amortissements sont linéaires et prennent effet dès la mise en exploitation de l'investissement (Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), art. 56).

Les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation sont définies à l'annexe 2 du RLFinEC. Il s'agit de valeurs qui se rapportent à une catégorie spécifique d'ouvrage. Lorsque la réalisation comporte des ouvrages de natures différentes, un taux moyen est alors calculé sur la base des dépenses prévues pour chaque catégorie spécifique.

Pour tous les réseaux considérés dans ce rapport, le taux légal d'amortissement est en général de 2 % par an (durée de 50 ans). Notons cependant que, pour la couche de roulement des routes, le RLFinEC prévoit un taux d'amortissement de 10 %, soit une durée de vie de 10 ans.

Au 31.12.2020, les infrastructures avaient les valeurs comptables suivantes au bilan (arrondies à la centaine de milliers de CHF) :

- Routes, trottoirs publics, bordures (712) : 41'800'000.-
- Réseau d'assainissement (721) : 21'300'000.-
- Réseau de distribution de l'eau potable (911) : 27'000'000.-

Il est important que la valeur comptable reste nettement inférieure à la valeur actuelle, pour que le financement de l'entretien constructif des infrastructures soit sain sur le long terme.

Synthèse

Valeurs CHF	À neuf (estimation)	Actuelle (estimation)	Comptable (budget 2021)	Âge moyen
Routes, trottoirs publics, bordures	186'000'000.-	108'000'000.-	41'800'000.-	27 ans
Réseau d'assainissement	250'000'000.-	78'125'000.-	21'300'000.-	55 ans
Réseau d'eau potable (distrib.)	185'000'000.-	101'750'000.-	27'000'000.-	36 ans

Maintien de la valeur des infrastructuresVoies de circulation (routes, trottoirs publics et bordures)

La valeur à neuf des voies de circulation, incluant les trottoirs publics et les bordures, est estimée à quelque CHF 186 millions. Pour son maintien, CHF 4.6 millions sont nécessaires annuellement pour l'entretien constructif des routes, des trottoirs publics et des bordures (voir annexe 2), notamment pour garantir le remplacement à temps de la couche supérieur de revêtement qui protège celles sous-jacentes.

Réseau d'évacuation des eaux

La valeur de remplacement du réseau des collecteurs, d'une longueur de quelque 135 km, a été évaluée à plus de CHF 250 millions (valeur 2018) dans le PGEE. Elle a été calculée d'après les spécificités de chaque tronçon, sur la base de prix unitaires qui tiennent compte de la situation du collecteur (en général sous une route), de sa profondeur et de son diamètre.

Pour couvrir la perte de valeur, soit 1.25 % par an de la valeur à neuf, ce sont CHF 3.13 millions qu'il faudrait investir annuellement.

Réseau d'eau potable

Pour le réseau d'eau potable, l'analyse du maintien de la valeur porte uniquement sur les conduites de distribution et les branchements, le reste des équipements faisant l'objet d'autres demandes de crédits.

Comme tout élément physique, le réseau d'alimentation en eau vieillit; autrement dit, il perd avec le temps sa capacité à assurer le service pour

lequel il est conçu, soit distribuer un volume d'eau donné sans perte. La vitesse à laquelle un réseau vieillit résulte de différentes natures :

- **Dégradation naturelle**, sa durée de vie initiale diminue graduellement dans le temps, son état se dégrade progressivement jusqu'à sa limite d'âge au-delà de laquelle il présente des risques non tolérables vis-à-vis du service demandé;
- **Dégradation accélérée**, si :
 - son environnement change (par exemple une demande en eau supérieure à sa capacité);
 - son environnement exerce une action néfaste (par exemple un sous-sol générant de la corrosion, des fissures et des fuites);
 - la nature des conduites n'est pas adaptée au service demandé (par exemple un matériau de conduite trop fragile).

Maintenir la valeur d'un réseau consiste donc à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre de conserver un service optimal de distribution d'eau à la population.

Pour le réseau de distribution et les branchements, ces mesures sont de deux natures : réparer dans le cadre des activités d'exploitation si l'état le permet encore (par exemple réparation de fuites) ou, si le vieillissement le justifie, remplacer dans le cadre d'un programme d'investissement. Ce dernier s'établit en évaluant et en planifiant les besoins de remplacement sur le long terme (10 ans).

Pour chaque année d'un programme, les besoins de remplacement de conduites et de branchements sont d'abord évalués sur la base du recensement de leur âge (vieillessement naturel) en considérant une durée de vie maximale de 80 ans. Toute conduite identifiée comme ayant atteint sa durée de vie à l'année considérée est inscrite au plan et la somme des besoins constitue alors le montant annuel devant être investi pour assurer le maintien minimal de la valeur du réseau.

Dans un second temps, pour les conduites dont la durée de vie n'est pas atteinte, chaque montant annuel peut être corrigé avec des besoins de remplacement motivés par un ou plusieurs des critères suivants :

- L'état de la conduite est suffisamment mauvais (corrosion, fissures, etc.) pour qu'elle n'assure plus un niveau de service acceptable, ce qui justifie son remplacement (vieillessement accéléré, par exemple le cas d'une conduite présentant beaucoup de fuites et dont les réparations seront ultérieurement inefficaces et/ou trop coûteuses).

- La conduite présente une non-conformité par rapport aux bonnes pratiques ou aux directives, pouvant alors présenter un risque pour le service de distribution (par exemple des branchements mal réalisés par le passé).
- La conduite est jugée encore bonne pour sa fonction de distribution, mais une évolution attendue de la demande en eau ne lui permettra plus d'assurer le transit du débit de dimensionnement.

Enfin, une analyse globale du plan d'investissement à long terme est réalisée selon l'approche suivante :

- Éviter les écarts d'investissement annuels trop forts. Dans la mesure du possible, le plan est lissé pour que les montants investis annuellement s'approchent de la moyenne sur la période considérée;
 - Si les besoins d'investissement sont moyennés, il s'agit de procéder d'une part à un contrôle de sur-qualité, pour éviter des dépenses qui amèneraient à remplacer trop tôt des conduites n'ayant pas atteint leur durée de vie et d'autre part à un contrôle de sous-qualité, pour éviter de remplacer des conduites ou des branchements trop au-delà de leur âge limite.

Idéalement, un programme d'investissement optimal planifie les dépenses de remplacement au bon moment, c'est-à-dire l'année suivant la fin de vie, soit 81 ans.

Néanmoins, comme évoqué ci-avant, dans le cadre d'un budget "contraint", l'idéal n'est pas atteignable. Un équilibre doit être recherché en favorisant certains critères au dépens d'autres.

Pour le réseau de distribution, un inventaire technico-économique de la classe d'actifs des réseaux d'eau potable a été réalisé, avec pour objectif de constituer une vision actualisée de l'étendue du patrimoine du réseau d'eau.

Les paramètres et indicateurs présentés dans ce document constituent :

- Des éléments pour comprendre l'âge global du réseau et pour identifier le linéaire de conduites et le nombre de branchements qu'il sera nécessaire de remplacer à futur (durée de vie atteinte ou dépassée).
- Des données d'entrée essentielles pour élaborer une planification à long terme (10 ans) structurée et optimale, qui réponde aux besoins en investissements futurs pour ce patrimoine.

Suite à ces analyses, nous pouvons ainsi définir les investissements optimaux en fonction des durées de vie atteintes des réseaux, afin d'assurer le maintien de la valeur pour les prochaines décennies.

Sachant que la durée de vie théorique des conduites est planifiée à 80 ans, il faut donc évaluer le taux de renouvellement annuel afin de maintenir la valeur du patrimoine en évitant que l'écart entre la valeur à neuf et la valeur actuelle ne s'accroisse.

Synthèse

Le tableau suivant compare les montants qui devraient être investis annuellement pour maintenir la valeur patrimoniale des infrastructures à ceux découlant des crédits sollicités.

Millions CHF	Valeur à neuf	Maintien de la valeur Montants annuels		
		Taux	Invest. nécessaire	Crédit moyen ¹⁾
712 Routes, trottoirs publics, bordures ²⁾	186	³⁾ 2.5 %	4.571	4.334
721 Réseau d'assainissement ⁴⁾	250	1.25 %	3.125	2.189
911 Réseau d'eau potable (distrib.)	185	1.25 %	2.313	2.035

¹⁾ Pour les besoins de la comparaison, le crédit sollicité est considéré comme uniformément réparti sur 4 ans.

²⁾ Pour le centre 712, le crédit sollicité n'est pas uniquement destiné aux travaux routiers. En effet, une partie de ce montant, soit CHF 5.94 millions, financera des aménagements urbains. In fine, ce sont CHF 17.334 millions (montant brut) qui sont attribuables au maintien de la valeur de ce centre.

³⁾ Il s'agit d'un taux moyen, obtenu en divisant l'investissement nécessaire par la valeur à neuf.

⁴⁾ Pour le centre 721, le projet du chemin des Monts n'est pas considéré dans l'entretien constructif, s'agissant d'un complément d'équipement. Au total, ce sont CHF 8.757 qui sont attribuables au maintien de la valeur de ce centre.

Pour les voies de circulation, le taux de 2.5 % est supérieur au taux de 2 % mentionné dans le RLFinEC pour l'amortissement d'une route en général. Rappelons cependant que, pour leur couche de roulement, le RLFinEC prévoit un taux d'amortissement de 10 %. En outre, les taux donnés dans ce même document ne tiennent compte ni de l'altitude ni de la charge de trafic.

Pour le réseaux d'assainissement, le crédit sollicité est en deçà du montant qu'il faudrait théoriquement investir pour maintenir la valeur de cette infrastructure. Cependant, il apparaît que plusieurs canalisations peuvent être maintenues en service bien au-delà – 20 à 30 ans – de la durée de vie théorique de 80 ans. Il est donc raisonnable d'estimer que le taux de 1.25 % est surévalué. Le taux correspondant au crédit sollicité est de 0.87 % correspondant à une durée de vie moyenne de 115 ans.

Programme des travaux 2022 – 2025

Les projets, dont le détail est présenté dans l'annexe 1, sont regroupés en trois catégories :

- aménagements et équipements;
- entretien, renouvellement et mises en conformité;
- réseau d'alimentation en eau potable.

Il faut leur ajouter :

- un montant annuel (CHF 50'000.-) pour des mandats d'études de projets particuliers d'aménagement ou d'entretien constructif;
- un montant annuel (CHF 300'000.-) pour l'entretien constructif en général des routes urbaines, notamment la réparation des dégâts consécutifs aux conditions hivernales;
- un montant annuel (CHF 150'000.-) pour l'entretien constructif des routes situées en dehors de la zone urbaine;
- le remplacement, lorsque cela s'avère nécessaire en raison de leur état, de collecteurs d'évacuation des eaux conjointement aux chantiers gérés par Viteos (CHF 2'990'000.- sur les 4 ans);
- l'assainissement ou le remplacement des branchements d'eau potable (1'635'000.- sur les 4 ans). Cependant, lors de l'exécution du chantier, le branchement sera conservé s'il est en bon état et que sa durée de vie n'est pas atteinte.

Dans les tableaux suivants, les abréviations suivantes ont été utilisées :

- D = dépenses;
- R = recettes.

Centres financiers :

- 712 = Nouvelles constructions et entretien;
- 721 = Réseau d'évacuation des eaux;
- 911 = Eaux-réseau (distribution d'eau potable).

Les montants y sont indiqués en milliers de CHF, TTC pour les centres 712 et 721 et HT pour le centre 911.

Travaux 2022

Les chiffres mentionnés dans ce chapitre peuvent différer du budget 2022 en raison de l'affinement de la planification et des coûts.

Aménagements et équipements

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	721 R	911 D
1	Commerce	1'000	200			
2	Roulage et Musées	900	185	60		
3	Coq, 1 ^{er} Mars, Stand	640		150		
4	Lazaret	550		130		264
5	Menées (Alisiers – Herses)	450				
6	Bel-Air – Capitaine	260	60	100		
7	Chemin des Monts			350	280	301
-	Mandats d'études	50				
	TOTAL	3'850	445	790	280	565

Le projet n° 7 – Chemin des Monts a été inscrit comme crédit spécifique du centre 721 dans le budget 2022. Cependant, après l'étude de détail, la réfection du réseau d'adduction d'eau potable s'y est ajouté. Il a donc été jugé plus opportun de faire figurer dans le présent programme de travaux l'ensemble des dépenses nécessaires à sa réalisation.

Entretien, renouvellement et mises en conformité

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
8	Abraham-Louis-Breguet	450		70	
9	Bois-du-Couvent	80			
10	Place des Forains (sur 2 ans)			200	
-	Collecteurs (avec Viteos)			670	
-	Entretien routes urbaines	300			
-	Entretien routes des environs	150			
	TOTAL	980		940	

Réseau d'alimentation en eau potable

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
11	Allées 19 à 25 / 35 à 40				484
12	Chasseral à Prévoyance				329
13	Printanière				245
14	Bassets – Moïse-Perret-Gentil				197
15	Docteur-Kern				173
16	Fusion – Tête-de-Ran				172
17	Jardinière 125 à 147				206
-	Branchements projets				480
-	Branchements > 80 ans				100
	TOTAL				2'386

Travaux 2023

Aménagements et équipements

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
18	Ronde	1'665	250	253	450
19	Musées	1'530	450	177	
20	Léopold-Robert sud	1'465		565	
21	Armes-Réunies	1'000	300	575	
22	Progrès	688	206	130	
23	Forges	340		170	
24	Léopold-Robert nord			508	
25	Rocher			285	
-	Mandats d'études	50			
	TOTAL	6'738	1'206	2'663	450

Entretien, renouvellement et mises en conformité

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
9	Place des Forains			800	
26	Place-d'Armes	528		187	
-	Collecteurs (avec Viteos)			950	
-	Entretien des routes urbaines	300			
-	Entretien des routes des environs	150			
	TOTAL	978		1'937	

Réseau d'alimentation en eau potable

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
27	Olives - Couvent				205
28	Terreaux 31 à 45				188
29	Couvent 1a à 5				187
30	Allées 6 à 14				176
31	Cernil-Antoine 5 à 10				32
-	Branchements projets				265
-	Branchements > 80 ans				100
	TOTAL				1'153

Travaux 2024Aménagements et équipements

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
32	Daniel-JeanRichard Jaquet-Droz	2'580	600	284	
33	Grand-Pont	1'500	480		
34	Crêtets 65 à 89	941			
35	Carrefour Léopold-Robert - Liberté	470			
36	Liberté	390		30	
37	Carrefour Liberté - Crêtets	50	15		
-	Mandats d'études	50			
	TOTAL	5'981	1'095	314	

Entretien, renouvellement et mises en conformité

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
38	Crêtets 3-32	1'758		511	516
-	Collecteurs (avec Viteos)			840	
-	Entretien des routes urbaines	300			
-	Entretien des routes des environs	150			
	TOTAL	2'208		1'351	516

Réseau d'alimentation en eau potable

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
39	Recrêtes 19 à 38				343
40	Beaux-Dimanches – Ormes				304
41	Tête-de-Ran - Rocailles				236
42	Progrès				174
43	Arsenal 17				49
44	Stand				46
45	Temple-Allemand 121 – Armes-Réunies				172
-	Branchements projets				200
-	Branchements > 80 ans				179
	TOTAL				1'703

Travaux 2025Aménagements et équipements

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
46	Pouillerel	1'110	333	304	
47	Abeille et Serre	929	278	278	51
-	Mandats d'études	50			
	TOTAL	2'089	611	582	51

Entretien, renouvellement et mises en conformité

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
-	Réseau d'assainissement (en synergie des chantiers Viteos)			530	
-	Entretien des routes urbaines	300			
-	Entretien des routes des environs	150			
	TOTAL	450		530	

Réseau d'alimentation en eau potable

N°	Objets d'investissement	712 D	712 R	721 D	911 D
48	Stavay-Mollondin				319
49	Primevères/ Tête-de-Ran				260
50	Morgarten				222
51	Puits – St-Hubert				220
52	Tête-de-Ran 30a à 49				191
53	Fantaisie				190
54	Tête-de-Ran - Primevères				119
55	Puits - Gazomètre				84
56	Progrès				79
-	Branchements projets				187
-	Branchements > 80 ans				124
	TOTAL				1'995

Aspects financiers**Synthèse 2022 – 2025**

Centres		712	721	911
Intitulé		Constructions nouvelles et entretien	Réseau d'évacuation des eaux	Eaux-réseau
Financement par		Recettes du compte de résultats	Taxe épuration	Prix de l'eau
2022	Dépenses	4'830'000.-	1'730'000.-	2'951'000.-
	Recettes	-445'000.-	-280'000.-	
2023	Dépenses	7'716'000.-	4'600'000.-	1'603'000.-
	Recettes	-1'206'000.-		
2024	Dépenses	8'189'000.-	1'665'000.-	2'219'000.-
	Recettes	-1'095'000.-		
2025	Dépenses	2'539'000.-	1'112'000.-	2'046'000.-
	Recettes	-611'000.-		
Crédits sollicités (dépenses brutes)		23'274'000.-	9'107'000.-	8'819'000.-
Recettes		- 3'357'000.-	- 280'000.-	0.-
Dépenses nettes		19'917'000.-	8'827'000.-	8'819'000.-

47 % des investissements nets est autofinancé, soit CHF 8'827'000.- par la taxe d'épuration et CHF 8'819'000.- par le prix de l'eau.

Amortissements et intérêts

En application des taux fixés par le RLFinEC, la charge financière est calculée avec un amortissement de 2 % sur une durée de 50 ans pour les crédits des centres 721 et 911.

Pour le centre 712, il faut considérer que les montants prévus pour l'entretien constructif en général des routes urbaines (CHF 300'000.- par an) et en dehors de la zone urbanisée (CHF 150'000.- par an), soit CHF 1.8 million au total, doivent être amortis selon le RLFInEC au taux de 10 % s'agissant en principe du remplacement de la couche de surface. Dès lors, le taux moyen pondéré applicable au crédit sollicité pour le centre 712 est de 2.7 % sur une durée de 37 ans.

Les intérêts sont calculés sur la moitié de l'investissement au taux moyen des emprunts de la Ville, soit 2.2 %.

Centres		712	721	911
Intitulé		Entretien des voies de circulation et ouvrages	Réseau d'évacuation des eaux	Réseau de distribution d'eau potable
Dépenses brutes		23'274'000.-	9'107'000.-	8'819'000.-
Recettes		-3'357'000.-	-280'000.-	
Dépenses nettes		19'917'000.-	8'827'000.-	8'819'000.-
Amortissement	durée	37 ans	50 ans	50 ans
712	2.7 %	537'759.-		
721 et 911	2.0 %		176'540.-	176'380.-
Intérêt ¹⁾	2.2 %	219'087.-	97'097.-	97'009.-
Charge annuelle		756'846.-	273'637.-	273'389.-

¹⁾ Sur la moitié de l'investissement

Taxe d'épuration

Rapportée au volume d'eau potable soumis en 2020 à la taxe d'épuration, soit 2'661'969 m³, la charge annuelle représente environ CHF 0.10 par m³ sur une taxe d'épuration en vigueur de CHF 2.154 TTC par m³ d'eau potable.

Au 31 décembre 2020, le financement spécial pour le traitement des eaux usées (compte 290 02 000 du bilan) se montait à CHF 3'244'266.15. L'annexe 3 indique sa variation sur la base d'une simulation, sur 20 ans, des futures charges de fonctionnement et d'investissement nécessaires pour le

maintien de la valeur du réseau d'évacuation des eaux et de la station d'épuration ainsi que pour l'amélioration des procédés de traitement des eaux.

Les variations de la courbe du financement spécial s'expliquent par les données suivantes :

- Dès 2023, les amortissements et les intérêts annuels augmentent de CHF 580'000.- principalement dus aux mises en service planifiées du traitement des micropolluants, de l'amélioration du traitement des eaux déversées et de la nouvelle supervision.
- À partir de 2027, l'inversion de la courbe résulte principalement de la fin de l'amortissement et des intérêts relatifs à l'investissement net de CHF 15.8 millions consentis pour la transformation de la STEP entre 2001 et 2003, soit une diminution d'environ CHF 700'000.- des charges annuelles s'additionnant à l'augmentation prévue de la taxe d'épuration (voir ci-après).
- Vers 2035, une nouvelle inversion de la courbe devrait apparaître. Elle est notamment due à une augmentation prévisible du taux moyen d'intérêt des emprunts de la Ville, à la réalisation des mesures à moyen terme planifiées dans le PGEE ainsi qu'aux dépenses à consentir pour l'entretien constructif du réseau des collecteurs.

La législation cantonale prescrit que ce financement spécial doit rester supérieur à zéro. Dès lors, pour satisfaire cette exigence, une augmentation de CHF 0.14 HT de la taxe d'épuration – soit CHF 2.14 HT ou 2.30 TTC par m³ d'eau potable facturé – apparaît actuellement comme nécessaire à partir de 2025. Le montant de cette augmentation et sa durée seront adaptés aux données comptables réelles des prochains exercices.

Tant que l'augmentation prévue se situe en-dessous de la limite admise par le Conseil général – soit CHF 2.30 HT par m³ –, elle sera de la compétence du Conseil communal.

Communication

Pour informer les riverains, les usagers et le public en général sur la nature des travaux, leur planification et les impacts sur les circulations, les actions suivantes accompagneront les chantiers majeurs présentés dans ce rapport :

- En début d'année, lors d'une conférence de presse, l'ensemble des travaux de l'année sera présenté aux médias par les services de la Ville concernés et Viteos.
- Pour chaque chantier, des panneaux informatifs seront posés aux abords et fourniront à leurs lecteurs les explications utiles pour une bonne compréhension des travaux et de leurs ordonnancement.
- Sur ces mêmes panneaux, lorsqu'il s'agira de réaménagement de rues, l'état futur sera illustré par photomontage ou vue tridimensionnelle.
- Sur le site internet www.chaux-de-fonds.ch/grands-projets ainsi que dans le journal officiel de la Ville "Le Tourbillon", les chantiers importants y seront décrits et illustrés.
- Les riverains seront spécifiquement informés des impacts les concernant par des placards posés à l'entrée des immeubles ou des avis déposés dans les boîtes aux lettres.
- Les impacts prévisibles sur le trafic seront annoncés sur le géoportail du système d'information du territoire neuchâtelois <https://sitn.ne.ch>, dans le thème "Perturbations du trafic".

Conformité au programme de législature

Le crédit d'engagement sollicité s'inscrit pleinement dans le programme de législature 2020 – 2024.

Les aménagements proposés ont pour objectifs de favoriser les rapports sociaux en améliorant la qualité des espaces publics pour que des activités s'y développent et de s'orienter vers un avenir plus durable en offrant des espaces accrus pour la mobilité douce et la végétation.

Conjointement, le maintien de la valeur patrimoniale des infrastructures publiques existantes est le devoir d'une collectivité soucieuse que ses investissements revêtent un caractère durable.

Mis en synergie dans ce rapport, ces deux thèmes – aménagement et entretien – font partie des outils permettant que la ville se développe en soutenant l'harmonie entre l'humain, le bâti et l'un de ses principaux atouts, son environnement naturel.

Aménagements urbains

Les chantiers listés ci-dessus ont fait l'objet d'une coordination avec le secteur de la planification et des aménagements urbains du Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.

Pour les projets devant être réalisés en 2022, le devis des aménagements figure dans les montants annoncés. Pour les réalisations ultérieures, les contours et les aspects techniques des aménagements doivent encore être étudiés dans le détail. Leur coût estimatif a néanmoins été intégré dans les montants annoncés.

Pour les chantiers où seuls seront réalisés des travaux de remplacement des canalisations, d'adduction ou d'évacuation de l'eau, aucune mesure d'aménagement n'est prévue dans la mesure où il ne s'agit que de fouilles linéaires de faible largeur.

Conséquences sur les ressources humaines

Les prestations pour l'élaboration des projets, les mise en soumission et la direction des travaux seront généralement assurées par le Service technique ou par Viteos dans le cadre normal de leurs activités.

Il est cependant prévu de solliciter des mandataires externes pour des projets spécifiques d'aménagement de rues ou de secteurs.

Éléments relatifs au développement durable

e) Aspect environnemental

Une prise en compte plus importante de la mobilité douce dans les aménagements projetés vise, par un transfert modal, à ce que soient réduits le bruit du trafic et les émissions de gaz à effet de serre.

Les travaux d'entretien sur le réseau des canalisations visent, pour l'eau potable, une réduction des fuites et, pour l'évacuation des eaux, une limitation de la pollution causée par l'écoulement d'eaux usées dans le milieu naturel résultant du mauvais état des canalisations.

f) Aspect social

Le réaménagement de secteurs de rue et l'amélioration de l'attractivité du réseau des voies de circulation pour la mobilité douce sont de nature à favoriser la convivialité et les relations sociales.

g) Aspect économique

La législation sur les marchés publics sera appliquée aux appels d'offres.

Les autres aspects économiques ont été développés dans les chapitres précédents.

h) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

De manière générale, l'aménagement qualitatif de ses voies de circulation et l'entretien de ses infrastructures permet à la Ville d'offrir une image positive.

Commission

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie lors de sa séance du 10 janvier 2022 qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

Annexes :

1. Description des projets
2. Voies de circulation : valeur à neuf et coût annuel d'entretien
3. Graphique montrant jusqu'en 2040 la variation du financement spécial pour le traitement des eaux usées et l'évolution de la taxe d'épuration

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 23'274'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation du programme 2022 – 2025 d'aménagement et d'entretien constructif des voies de circulation, dont à déduire des recettes estimées à 3'357'000.-.

Article 2 – Ce crédit figurera au chapitre 712 "Entretien constructif" du compte des investissements.

Article 3 – Ce crédit sera amorti au taux de 2.7 % (37 ans).

Article 4 – Un crédit d'engagement de CHF 9'107'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation du programme 2022 – 2025 des chantiers d'entretien constructif des canalisations d'évacuation des eaux, dont à déduire des recettes estimées à 280'000.-.

Article 5 – Ce crédit figurera au chapitre 721 "Réseau d'évacuation des eaux" du compte des investissements.

Article 6 – Ce crédit sera amorti au taux de 2 % (50 ans).

Article 7 – Un crédit d'engagement de CHF 8'819'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation du programme 2022-2025 des chantiers d'entretien constructif des canalisations d'eau potable.

Article 8 – Ce crédit figurera au chapitre 911 "Eaux-réseau" du compte des investissements.

Article 9 – Ce crédit sera amorti au taux de 2 % (50 ans).

Article 10 – Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Séance du 1^{er} février 2022

Article 11 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Article 12 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Alexandre Houlmann

Le secrétaire

Vincent Pittet

M. Grégory Roachat, Les Vert-e-s : C'est avec un intérêt soutenu que notre groupe a pris connaissance de ce rapport nous présentant le programme 2022-2025 pour le réaménagement de segments de rues, ainsi que l'entretien constructif des voies de circulation et des infrastructures liées à la distribution de l'eau potable et l'évacuation des eaux claires et usées. Nous remercions le Conseil communal de ce rapport extrêmement utile. Nous accueillons favorablement cette vision sur quatre ans des différents travaux à mener, et cela même si quelques réserves ont pu être émises sur l'un ou l'autre des projets présentés.

Certes, le budget de près de 40 millions – budget le plus important depuis de nombreuses années – est très élevé et peut effrayer. Nous le comprenons : 40 millions, ce n'est pas rien. Toutefois, il constitue la marque du dynamisme que La Chaux-de-Fonds entend retrouver et il doit être analysé et relativisé en prenant en peu de hauteur.

Premièrement, il s'agit ici d'investissements nécessaires pour le maintien en état des infrastructures servant à distribuer l'eau potable et à évacuer les eaux claires et usées. De vieilles conduites peuvent présenter jusqu'à 25 % de pertes d'eau, ce qui représente un gaspillage conséquent de ressources. De meilleures infrastructures devraient permettre de réduire ce gaspillage, et nous nous devons d'assurer correctement ce service aquatique pour nos habitantes et habitants.

Deuxièmement, il s'agit également d'investissements nécessaires pour conserver des voies de circulation en bon état. Notons ici que, si nous souhaitions pouvoir investir moins d'argent pour leur entretien, une solution relativement simple consisterait tout simplement à diminuer les flux de trafic routier sur ces voies, ce qui les mettrait à moins rude épreuve. En ce sens, le développement de la mobilité douce n'aurait pas qu'un effet positif sur les émissions de CO₂, il en aurait également un sur les finances de la Ville.

Enfin, replaçons ce montant en regard des années, voire décennies précédentes : oui, il est supérieur, mais la question est-elle de savoir s'il est trop important ou si les précédents montants prévus n'étaient pas inférieurs à ce qu'ils auraient dû, afin d'effectuer les entretiens nécessaires ? A force de vouloir raboter sur les investissements d'entretien, les infrastructures se détériorent et, lorsqu'elles ne sont réellement plus fonctionnelles, le coût de remplacement est souvent bien supérieur. Il s'agit donc, en partie, de rattraper le retard ou, tout du moins, d'éviter de l'augmenter.

Au vu des remarques qui précèdent, nous faisons confiance au Conseil communal pour que celui-ci ne projette et ne mette en œuvre que les travaux nécessaires, et nous accueillons favorablement la prise en compte – dans de nombreux projets de réaménagement de segments de rues – de deux aspects qui nous tiennent particulièrement à cœur : la création de voies

cyclables et la plantation d'arbres. Ces deux éléments doivent être prioritaires de par leur utilité incontestable dans notre lutte commune afin de limiter les émissions de CO₂ et d'atténuer les effets du dérèglement climatique.

Nous sommes également convaincu-e-s que le développement de la mobilité douce et de l'arborisation de la ville représente un plus pour son attractivité et la qualité de vie de ses habitantes et habitants. Nous souhaitons – et serons attentif-ve-s – à ce que les projets s'inscrivent bien dans le plan directeur et répondent aux objectifs « La Chaux-de-Fonds 2030 » en matière de mobilité douce.

Nous nous permettons toutefois d'émettre une question : lors des différents travaux visant, notamment, les infrastructures électriques, est-il prévu d'anticiper de futures installations de bornes de recharge pour voitures électriques ? En effet, il est indéniable que ces véhicules seront de plus en plus nombreux et que de telles bornes devront être installées. Aussi, faudra-t-il, le moment venu, rouvrir les rues ou est-il possible de prévoir dès maintenant une telle infrastructure ?

Enfin, c'est pour nous l'occasion d'appeler de nos vœux la mise sur pied d'un plan d'arborisation et de développement de la biodiversité et de la nature en ville. Mentionnons, à ce sujet, qu'un tel plan ne doit pas seulement consister à planter de nouveaux arbres, mais aussi à garder au maximum ceux qui existent et qui jouent leur rôle dans le développement et la protection de la biodiversité, tout en conservant au maximum les espaces verts de notre commune.

Nous allons voter favorablement ce rapport, mais sachez que nous ne donnons pas un blanc-seing les yeux fermés. En effet, nous veillerons, à chaque fois qu'il y aura la présentation d'un projet, à ce qu'il soit nécessaire à la collectivité et qu'il participe pleinement à atteindre les défis qui attendent notre cité, en demandant, au besoin, des ajustements, corrections ou modifications.

M. Karim Boukhris, POP : S'agissant d'un rapport à 40 millions, nous vous prions de croire que celui-ci a retenu *toute* l'attention du POP.

Il s'agit ici de montants importants, mais il s'agit surtout de planification et, là aussi, nous souhaitons remercier le Conseil communal de faire le travail de planification de ces travaux sur 4 ans. Cela nous permet d'avoir une meilleure visibilité sur l'aménagement global de nos infrastructures.

Les premières questions qui nous sont apparues concernaient notamment la forte hausse des montants impliqués pour la prévision 2022-2025 par

rapport à la période précédente. Nous avons vu une hausse d'environ quarante et quelques pourcents. Cela soulève quelques petites questions.

Premièrement, cette hausse de travaux fera-t-elle que les services seront surchargés et auront de la peine à assumer le suivi des travaux et leur exécution pendant toute cette période ? A savoir, est-ce que nous avons du personnel en suffisance pour assumer tous ces travaux ?

Deuxièmement, à voir une pareille hausse, y a-t-il eu report d'investissements ? Il ne nous semble pas, du moins d'un point de vue comptable, étant donné que les valeurs comptables des biens sont bien inférieures à la valeur actuelle estimée. Nous pouvons considérer qu'il y a eu un suramortissement, donc peut-être une charge comptable surestimée année après année. Toutefois, il faut rappeler aussi que des investissements forts permettent de renouveler ces infrastructures et nous évitent des urgences onéreuses, des fuites catastrophiques ou autres pollutions et catastrophes qui nous coûteraient nettement plus cher.

Il nous aussi venu une question par rapport à la communication. Les actions prévues par le Conseil communal en ce qui concerne la communication sont très bien. Je reprends ici les points qui ont été transmis sous forme de question formelle au Conseil communal. Par ailleurs, je vous informe que cette question est retirée et est posée maintenant, dans le cadre de la discussion de ce rapport.

Il s'agit donc de la communication : lorsque les travaux sont planifiés, toute une communication – que nous allons qualifier d'écrite – est prévue. Cependant, il nous apparaît qu'il serait peut-être souhaitable que les autorités prennent langue avec la population, c'est-à-dire qu'elles organisent des rencontres. D'une part, cela permettrait à la population de poser des questions sur les travaux – comment ils sont planifiés, s'ils ont des remarques à faire – et, d'autre part, cela permettrait aussi aux services et au Conseil communal d'obtenir les avis et les retours de la population.

Il est parfois utile d'avoir les retours de ceux qui vont subir les travaux, qui connaissent bien leur quartier, qui peuvent signaler s'il y a un problème ici ou là, etc. L'avantage peut être réciproque, et c'est aussi le sens d'une démocratie participative.

Une question nous est venue à propos de Swisscom : nous avons entendu qu'ils allaient connecter la ville avec la fibre optique. Je ne sais pas s'il est techniquement possible de profiter des fouilles qui seront faites pour que la fibre optique puisse être posée en ville, néanmoins, si tel était le cas, ce serait également là un moyen d'arrondir les frais. Avoir une bonne communication avec Swisscom nous permettrait ainsi d'éviter certains frais inutiles.

Cela dit, globalement, le montant est important, certes. Toutefois, maintenir des infrastructures en bon état est aussi important que de faire des investissements. Aussi, le groupe POP acceptera les crédits à l'unanimité.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, relève ainsi que la question déposée par le groupe POP est retirée et ne figurera donc pas au prochain ordre du jour.

Question groupe POP : séance d'information à la population pour les travaux annuels (RETIRÉE)

Le Conseil communal a-t-il envisagé, en complément de la conférence de presse, d'organiser une séance d'information à la population pour la présentation des travaux annuels de la ville et de ses partenaires (ex Viteos) ?

M. Frédéric Vaucher, PLR : Vaste rapport pour un vaste chantier. Pour la troisième fois à La Chaux-de-Fonds, nous avons droit à un rapport – pour le moyen terme – sur l'entretien et le développement de nos infrastructures. Exercice difficile, tant pour les services de la Ville que pour notre partenaire privilégié, Viteos. Il n'est en effet pas aisé de se projeter et de chiffrer des travaux qui devront être réalisés dans 3 ou 4 ans. L'étude et la compréhension de ces dossiers par la plupart des membres de notre Conseil général ne sont également pas aisées. Comment être critique vis-à-vis de 56 projets ?

Notre groupe a été satisfait d'apprendre que les grands projets feraient l'objet de présentations plus détaillées en commission. De plus, le fait de pouvoir *recaler* certains chantiers lors des différents budgets futurs nous a semblé être une garantie suffisante au cas où des incohérences devaient apparaître.

Le rapport et ses annexes nous ont beaucoup aidés à comprendre les problématiques et les enjeux des différentes interventions. Le travail réalisé par les services communaux pour nous fournir ce dossier est en adéquation avec ce que nous pouvons attendre d'eux. Qu'ils en soient remerciés.

Beaucoup de réponses ont été apportées en Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, ce qui a permis à notre groupe de se positionner favorablement – et de manière unanime – sur ce rapport. Quelques questions ont toutefois encore été relevées :

- Nous avons appris que les pertes, dans les canalisations d'eau potable, atteignent pas loin de 25 % en ville de La Chaux-de-Fonds. Quelles sont les principales raisons de ces pertes ? Sont-elles principalement dues à la porosité de nos conduites – donc à beaucoup de pertes infimes – ou plutôt à des trous, provoquant de grandes pertes à quelques endroits ?

- Qu'en est-il des pertes d'eaux usées ? En effet, s'il est alarmant de perdre 25 % d'eau potable – heureusement sans gravité pour l'environnement – des pertes similaires d'eaux usées se retrouveraient dans la nature, sans filtre, ce qui serait grave, même dans une proportion autrement plus faible.

Quelques remarques d'ordre plus général sont ressorties au sein de notre groupe.

La vision à long terme de la Ville, en termes de mobilité, n'est pas claire pour les citoyens. Le site internet de la Ville nous permet d'aller voir les grands projets, la politique de stationnement, le programme de législature, ainsi qu'une multitude d'autres informations. Nous n'avons pas trouvé – ou pas su trouver – un plan de circulation tel qu'imaginé actuellement.

Il est bien clair que tout plan change, en fonction de différentes constatations sur le terrain, mais cela ne doit pas empêcher d'afficher le projet de circulation à tous nos citoyens – et à ceux qui souhaitent le devenir – quitte à le faire évoluer : quelles rues devraient-elles être équipées de pistes cyclables, quelles rues devraient-elles être principalement dévolues aux cyclistes, aux transports publics, aux voitures, aux piétons, dans quels sens, avec combien de voies, etc. ? Le conditionnel est bien sûr de rigueur.

Au vu des coûts engendrés par les transformations des rues – ce qui les fige pour plusieurs dizaines d'années – il faudrait penser à utiliser des aménagements évolutifs, c'est-à-dire que l'on puisse modifier « aisément », quelles que soient la mobilité et la configuration futures de notre ville. Espérons, par exemple, que nos futurs transports publics n'aient pas de planchers bas.

Considérant de tels rapports, nous souhaiterions pouvoir prendre le temps de les étudier de manière adéquate, afin de pouvoir prendre position de manière sereine, et également par respect envers leurs auteurs. En conséquence, nous prions le Conseil communal de faire en sorte que ces grands dossiers nous parviennent plus tôt, tant pour le travail en commission que pour la présentation au Conseil général. Comme pour les comptes et les budgets, une semaine supplémentaire ne serait pas de trop.

Dans le même sens que notre remarque précédente, le prochain programme quadriennal devrait être voté au mois de novembre précédent le premier budget dont les investissements figurent dans le rapport. Autrement dit, un passage au Conseil général de novembre 2025 pour le rapport quadriennal de 2026 à 2029.

Nous espérons que nos questions trouveront des réponses et que nos remarques pourront être prises en compte. Le groupe PLR acceptera ce rapport.

M. Andy Favre, UDC : Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport avec l'attention qui lui est due. A la lecture de celui-ci, il n'est pas difficile de comprendre dans quelle direction vont les projets du Conseil communal : l'accent est clairement mis sur le développement du réseau favorisant la mobilité douce, et cela inéluctablement au détriment de la fluidité du trafic motorisé. Il s'agit certainement de l'attente d'une partie des citoyens de notre ville, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'une majorité, contrairement, peut-être à notre Conseil.

Sans doute les modes de déplacement dans les centres urbains ont-ils changé, mais, à notre sens, il est indispensable que d'autres mesures accompagnent ces changements, comme prévu pour notre cité avec les contournements. Pourquoi ne pas mettre en place ces aménagements une fois les projets de réseau routier terminés ? L'augmentation des embouteillages en centre-ville ne rendra en aucun cas La Chaux-de-Fonds plus attractive.

Sur des points plus précis, nous apprenons que les collecteurs d'eaux usées de l'avenue Léopold-Robert vont être remplacés. Ne l'ont-ils pas déjà été il y a une quinzaine d'années ?

Concernant les feux lumineux sur le Pod, nous ne sommes pas complètement opposés à l'idée de les supprimer, mais ceux-ci n'ont fonctionné que pendant quelques années, dont une bonne partie en orange clignotant. Au vu du coût de ceux-ci, le Conseil communal n'a-t-il pas l'impression de jeter l'argent par les fenêtres par de telles actions ?

Si mes calculs sont justes, environ 1 million sera dépensé en aménagements urbains sur le Grand-Pont. Quels travaux seront-ils réellement réalisés ? Cet axe justifie-t-il une telle dépense en aménagements ?

Vous l'avez compris, le groupe UDC ne s'oppose en aucun cas à la réfection des routes et canalisations, mais n'est pas convaincu par les changements proposés, notamment par rapport au timing de ces aménagements. Pour ces raisons, une partie du groupe s'abstiendra lors du vote sur ce rapport.

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Tout d'abord, nous remercions le Conseil communal et les services pour ce rapport détaillé, et nous nous félicitons du réaménagement de certaines rues, lequel, outre la question de l'entretien des réseaux, va profiter directement à l'image de notre ville et à la sécurité.

Parmi les aménagements planifiés, nous relevons ceux prévus le long de la rue du Commerce, à proximité du Grand-Pont, mais aussi entre la Place des Forains et la Place du Marché. En effet, ces axes devraient gagner en importance aux yeux des piétons avec le plan de mobilité adopté par la Ville et le développement de la gare routière.

Si nous saluons la volonté de la commune de vouloir végétaliser ces voies, nous espérons aussi que l'éclairage et la signalisation au sol ne seront pas oubliés lors de ces réfections, car aujourd'hui, ils manquent cruellement à certains endroits, en tout cas du côté du Grand-Pont.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future gare routière des Forains – et comme évoqué lors de la Commission de la sécurité et de la mobilité – nous nous interrogeons sur la possibilité de pouvoir mettre en place une navette électrique autonome, qui assurerait la liaison en tout temps entre ce nouveau parking et le cœur de la ville. La réfection de la rue de la Ronde ne pourrait-elle pas intégrer cette dimension et faire l'objet d'un travail en partenariat avec des universités – comme, par exemple, l'EPFL – pour développer, à petite échelle, ce modèle de mobilité de demain ?

Si nous ne doutons pas de la pertinence et de la planification de ces travaux d'entretien, nous aurions toutefois souhaité savoir si ceux-ci seront réalisés de pair avec l'extension du réseau de chauffage à distance ou la réfection du réseau électrique, qui devrait être de plus en plus sollicité dans les années à venir.

De plus, qu'en est-il du réseau séparatif de notre ville ? Le rapport ne fait pas mention de cette problématique, pourtant très présente, qui nous contraint à la mise en place de dispositifs conséquents pour les propriétaires – pour la rétention des eaux pluviales, entre autres – génère des débordements, et noie ponctuellement la STEP, qui se voit dans l'obligation de rejeter ces eaux dans la nature, sans traitement.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Nous voici ce soir en présence de ce que d'aucuns appellent un « rapport tuyaux » : ennuyeux, coûteux, sans enjeux politiques, et qui n'amène aucune amélioration visuelle. Or, si nous pouvions avoir cette lecture il y a encore 20 ans, aujourd'hui, le fait de poser sur papier les travaux en ville pour les 4 prochaines années revêt, non seulement, une importance stratégique, mais constitue un acte politique majeur.

En effet, un tel document nous apporte un excellent outil de planification : nous voyons vers quoi nous nous dirigeons, quels sont les enjeux et les priorités. Ajoutons que le fait d'avoir une vision sur 4 ans – chose qui était d'ailleurs assez rare par le passé – permet aussi de favoriser la coordination entre les différents travaux et les services appelés à les conduire.

Le fait de disposer de lignes directrices claires permet aussi de saisir les opportunités et de commencer par tel chantier plutôt que par tel autre, afin de créer des synergies : par exemple, avec les rénovations de tel lotissement par des privés, la construction d'une entreprise ou d'un centre d'archives. Une telle planification – à la fois très claire et précise, mais qui ne fixe pas

encore tous les détails – permet à notre commune de faire preuve d'agilité et, ainsi, de sortir la bonne carte au bon moment.

Alors que, très régulièrement, dans cette salle, nous insistons – toutes tendances confondues – sur la nécessité de développer l'attractivité de notre ville, l'importance de cette planification apparaît aujourd'hui d'autant plus indispensable que nous devons rattraper, petit à petit, le retard que nous avons accumulé durant de trop nombreuses années.

Aujourd'hui, investir pour notre espace public est donc devenu crucial. En effet, c'est aussi grâce à la qualité des espaces publics qu'une ville peut attirer des visiteurs, que ceux-ci deviennent des habitants, qui attirent alors des commerçants, ceux-ci amenant, à leur tour, de nouveaux visiteurs, et ainsi de suite, je n'ai pas besoin de poursuivre mon développement.

Ainsi, ce rapport et ses différentes annexes nous permettent de découvrir les prémices d'aménagements très qualitatifs, imaginés pour certaines rues ou certaines places de notre ville, et qui font véritablement envie.

Enfin – après que le groupe socialiste l'ait si souvent martelé – on s'affranchit de travaux strictement utilitaires, afin de joindre l'utile à l'agréable et de proposer une nouvelle déclinaison de la ville, sans ostentation, mais esthétique et bien conçue. Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera ce rapport.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Le Centre a lu attentivement le rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit d'engagement pour le réaménagement de segments de rues, l'entretien constructif des voies de circulation et de leur signalisation, ainsi que l'entretien constructif des infrastructures de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux claires et usées. Ce rapport est très complet, très bien fait, et j'en remercie ses auteurs.

Mes centres de compétence sont certes très vastes, mais pas suffisamment pour comprendre seule les tenants et aboutissants des différents projets très divers et complexes. Aussi, après avoir « soudoyé » un responsable secteur de la Ville, j'ai pu ressortir les informations essentielles.

Il y est fait un amalgame entre l'entretien des routes, le réseau souterrain et le réaménagement de certaines rues. Je m'explique : le surfacage des routes, l'électricité et tout ce qui est souterrain doivent être entretenus. Nous n'avons pas le choix.

Par contre, ce qui dérange, c'est que cet entretien soit englobé avec le réaménagement de certaines rues, notamment pour améliorer la mobilité douce ou d'autres aménagements urbains que les citoyens ne voudront pas

forcément. Certes, les travaux sont liés et quand on rénove le dessous, on profite de tenter d'améliorer le dessus.

Toutefois, pour l'élue du Centre, cela devrait être deux crédits bien distincts, avec une présentation du projet final en parallèle. Ne faisant pas – encore – partie de la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, qui a préavisé ce rapport, je ne sais pas si cette proposition a été discutée.

Néanmoins, au final, ces crédits d'engagement doivent être acceptés, et Le Centre accueille favorablement ce rapport et prône son adoption.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Permettez-moi d'être un peu moins lyrique que tout à l'heure : visiblement, Victor Hugo n'a pas écrit sur les tuyaux, ni sur les voiries. *[Ndlr : rires de l'assemblée]* Ce qui n'empêchera pas nos espaces publics d'être beaucoup plus lyriques que précédemment.

Tout d'abord merci de l'accueil favorable que vous réservez à ce rapport. Le crédit d'investissement sollicité est élevé : un peu plus de 23 millions bruts et un peu moins de 20 millions nets pour quatre années. A cela, il s'agit encore d'ajouter les 4,6 millions bruts pour la réfection de la Place du Marché. Avec la participation du projet d'agglomération, nous pouvons espérer que cette Place du Marché coûtera 3,5 millions nets. En d'autres termes, si tous les travaux planifiés sont réalisés, la Ville aura investi près de 28 millions bruts ou 23 nets en quatre ans.

Pour rappel, le montant net comprend les recettes provenant du projet d'agglomération de la Confédération, mais aussi, dans une moindre mesure, des programmes cantonaux de soutien à la mobilité douce et à la mise aux normes des arrêts de bus en regard de la LHand, la loi sur l'égalité pour les handicapés.

Reste que 28 millions bruts – 23 millions nets – c'est beaucoup. Le Conseil communal en a une claire conscience, mais c'est aussi nécessaire, pour au moins deux raisons, et je vais essayer de vous le démontrer.

Premièrement, il s'agit de pousser l'entretien des voiries, afin d'éviter une usure en profondeur qui, ensuite, implique des travaux de remise en état plus coûteux. Ce sont des situations que nous vivons trop souvent aujourd'hui.

Deuxièmement, force est de constater que les mœurs de notre société ont changé très rapidement ces 10 à 15 dernières années. En effet, l'attractivité d'une ville, désormais, ne se mesure plus seulement aux emplois offerts, à l'offre culturelle et sportive en manifestations, infrastructures et associations, ou à la qualité et au prix du parc immobilier. Désormais, les espaces publics,

en termes de mobilité douce, de qualité de vie – et, même, d'esthétisme – sont un facteur d'attractivité absolument déterminant. De ce point de vue-là, la politique de la Ville – qui a toujours consisté à l'entretien minimal en vertu de moyens financiers modestes à disposition – a vécu. Autant vous le dire tout de suite, ce modèle a vécu. Nous devons collectivement accepter d'engager de manière régulière des moyens plus importants, afin de faire plus et de faire mieux.

Bien sûr, 28 millions bruts en quatre ans constituent un montant extrêmement important, mais il doit être mis en perspective de deux comparaisons. Même si nous savons tous que comparaison n'est pas toujours raison, elle est rarement sans enseignement.

D'abord, il s'agit de comparer les montants sollicités aujourd'hui avec ceux sollicités par le passé. Le rapport triennal – présenté en septembre 2014 pour la période 2015-2017 – sollicitait 12,6 millions bruts. Le rapport quadriennal – présenté en février 2018 pour la période 2018-2021 – sollicitait 13,8 millions bruts.

En d'autres termes, en moyenne, la Ville a investi près de 3,8 millions bruts pour l'entretien et le réaménagement des voiries et espaces publics ces dernières années. Aujourd'hui, le constat est clair, il suffit d'aller se promener en ville : ce n'est pas suffisant, nous avons pris du retard d'entretien et de requalification, en regard des standards actuels. Le montant de 23 millions sollicité nous paraît proportionné en fonction de ce retard d'entretien et de requalification, et plus globalement en fonction des défis urbanistiques qui nous attendent. En cela, nous rejoignons les interventions, tant de M. Rochat et de M. Boukhris que de M. Borel.

Ensuite – c'est la deuxième comparaison – il s'agit de comparer avec d'autres collectivités publiques. Je ne vais vous amener qu'un exemple, vous imaginez lequel.

Ainsi, si nous sollicitons auprès de vous ce montant de 23 millions, notre capitale cantonale annonce – dans son programme de législature pour la période quadriennale 2022-2025 – 12,7 millions pour l'entretien du domaine public et 45,5 millions pour des requalifications et aménagements d'espace public : soit un montant total de 58,2 millions bruts sur 4 ans. Ici aussi, le montant de 23 millions sollicité auprès de votre Autorité nous apparaît raisonnable, en regard de nos objectifs et de nos nécessités.

Après avoir évoqué les questions financières, permettez-moi de dire rapidement quelques mots sur la philosophie qui nous anime. Vous l'avez compris – j'ai noté que c'était le cas de M. Favre – nous souhaitons modifier en profondeur le visage de l'urbanisme de notre ville, afin de valoriser mieux

ses indéniables atouts et de gagner en attractivité résidentielle, commerciale et touristique.

Aussi, tous les projets développés s'inscrivent-ils dans la philosophie qui a été largement débattue – ici aussi – dans le cadre du plan directeur de mobilité lié à la H18, ou encore dans le cadre du projet de piétonisation de la Place du Marché. Concrètement, nous continuerons de travailler selon les mêmes principes et le même état d'esprit qui ont prévalu à la réalisation de la rue de l'Avenir, la rue du Midi, de la rue du Cygne, de la rue du Casino, de la rue du Docteur-Coullery, du Replat du Dahu, ou encore de la rue de Pouillerel. Vous voyez, Monsieur Rochat, que la philosophie que vous appelez de vos vœux s'accorde parfaitement avec ce que nous allons mettre en place, tant en ce qui concerne la mobilité douce que l'arborisation de nos rues.

Un constat est fait par nombre d'urbanistes qui se rendent en ville de La Chaux-de-Fonds et que nous leur demandons, à brûle-pourpoint, d'énoncer les trois reproches qu'ils pourraient adresser à l'urbanisme actuel de la ville. Le premier reproche qui est fait est toujours le même : c'est la présence beaucoup trop importante, complètement envahissante, de la voiture. Le deuxième reproche qui est fait par tous les urbanistes, c'est la place piétonne : ils la cherchent. Où est l'espace piétonnier dans lequel on va vivre la ville un peu autrement ?

Le troisième reproche, formulé par à peu près tous les urbanistes, nous a beaucoup plus étonné, parce qu'il ne correspondait pas fondamentalement à notre vision de la ville : c'est le manque d'arborisation. Non pas le manque d'arborisation dans nos grands parcs, qui sont absolument merveilleux, non pas le manque d'arborisation dans les grands jardins du plan en damier, ils sont absolument merveilleux : le manque d'arborisation dans la voirie même. Et depuis que cela a été formulé par les différents urbanistes qui se sont rendus à La Chaux-de-Fonds et qui nous ont fait l'honneur de ce regard critique, aujourd'hui, au Conseil communal, comme dans les services, c'est quelque chose qui nous saute aux yeux.

Tous les projets impliquant des réaménagements seront – et cela répond aussi à un certain nombre d'interventions – présentés aux commissions compétentes pour être discutés et, le cas échéant, réajustés. En outre, les riverains seront conviés à des séances d'information – c'est déjà le cas aujourd'hui et depuis pas mal d'années, cela n'a pas été le cas sur chaque projet, mais cela a souvent été le cas – et une communication particulière sera mise en place. Le canevas de cette communication est présenté dans le rapport.

La question, posée par M. Boukhris, d'une vaste séance d'information à la population est aujourd'hui à l'étude. La difficulté devant laquelle nous nous

trouvons est de savoir finalement où nous arrêter. En effet, présenter tous les projets, y compris ceux de Viteos, semble complètement inapproprié et indigeste, et cela nous amènerait sans doute trop loin. Par ailleurs, les services de la Ville, qui cherchent plus que jamais à travailler avec les riverains – ce qui répond également à l'une de vos préoccupations, Monsieur Boukhris – ne pourront pas être partout à la fois. C'est une évidence.

Je passe aux questions qui ont été posées par les différents groupes, en commençant par celles du groupe PLR.

- A-t-on pensé à des aménagements évolutifs ?

Oui, bien sûr, nombre d'aménagements – notamment dans la perspective des contournements routiers de la H18 et de la H20 – sont d'ores et déjà pensés pour qu'ils puissent changer de fonction ou de régime le moment venu. Par exemple : passer d'un régime de trafic normal – 50 ou 30 km/h – à une zone de rencontre à l'horizon de l'ouverture des contournements. C'est le cas, notamment, de la rue du Casino, qui est aménagée avec des bordures biaises, générant un rendu moins routier. Aujourd'hui, cette rue est très utile pour soulager la rue du Midi, notamment aux heures de pointe. Il n'est pas exclu que, dans le futur, nous puissions la réserver uniquement au bus, comme c'est le cas de la rue du Docteur-Coullery, qui lui fait face sur l'autre versant.

- Possibilité de revoir le calendrier pour un rapport aussi important et aussi complexe qu'est le rapport quadriennal ?

Nous prenons note de votre demande de faire parvenir un tel rapport plus en amont de la séance de la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie et, de fait, de la séance du Conseil général. Par ailleurs, nous partageons votre volonté de présenter un tel rapport au Conseil général à la fin de l'année précédant la période concernée. Cela aurait dû être le cas, la surcharge des services ne l'a malheureusement pas permis, nous en sommes navrés, et nous ferons mieux la prochaine fois.

- Qu'en est-il des pertes d'eaux claires et d'eaux usées ?

Sachez que les 25 % de fuites d'eaux claires constatées – ce qui est effectivement beaucoup – comprennent : les prises d'eau par les services de voirie et les pompiers sur les hydrantes et, malheureusement aussi parfois, des vols sur les hydrantes, ce qui est quelque chose d'étonnant, mais qui existe. Il n'est pas possible de chiffrer cela, mais le pourcentage réel de fuites est, de fait, un plus faible que les 25 %.

Cela dit, les moyens techniques et humains mis en place pour limiter ces fuites à l'avenir sont les suivants :

- Installation d'une nouvelle technologie avec des capteurs autonomes ; la Ville de La Chaux-de-Fonds est pionnière en la matière.
- Analyse des consommations nocturnes minimums tous les matins, afin de détecter une fuite importante. Si, durant la nuit, il y a un pic de consommation, cela signifie qu'il y a un problème de fuite.
- Recherche active sur le réseau par deux collaborateurs de Viteos, qui sont spécialistes en la matière et que l'on appelle des *fuitards*.
- Tournée annuelle de tous les branchements.

Par ailleurs, les investissements importants consentis pour le renouvellement des conduites réduiront inmanquablement ces fuites.

Concernant les potentielles fuites d'eaux usées, il est difficile de les quantifier, étant donné que le réseau n'est pas sous pression et que le débit ne cesse de varier. Si l'eau peut s'échapper des collecteurs, cela signifie que de l'eau claire provenant des nappes phréatiques ou des averses peut également s'infiltrer dans le réseau. Or, les eaux claires parasites ne constituent pas un problème constaté du côté de la STEP. Par extrapolation, on peut déduire, en fonction du faible taux d'eaux claires parasites, que l'étanchéité globale du réseau est satisfaisante. C'est difficile d'aller plus loin sur cette question.

Du côté des Vert'libéraux, un peu sur le même sujet, Mme Zaffalon posait la question du réseau séparatif.

La Ville a renoncé, en 2014, à un réseau séparatif. Après de nombreuses études, en effet, la construction d'un exutoire dans le Doubs depuis la gare était dévisée à 60 millions de francs, sans prendre en compte le doublement du réseau sur toute la moitié ouest de la ville, soit en amont de l'exutoire. Quant à envisager un réseau séparatif sur l'entier de la ville jusqu'à la STEP, les coûts – non estimés – auraient été gigantesques.

De fait, nous privilégions, en accord avec le Canton, le principe de la retenue en amont par rétention et/ou infiltration, avec une limitation du débit en sortie de bien-fonds lors d'averses. Cette limitation est désormais intégrée à tous les nouveaux permis de construire, sauf ceux pour la faible densité.

Par ailleurs, comme vous le savez, nous travaillons à l'amélioration du traitement des eaux en aval avec l'augmentation de la capacité de dégrillage de la STEP et le traitement des micropolluants. En outre, il est à noter qu'aujourd'hui les exutoires des réseaux séparatifs sans traitement commencent à être remis en question. En effet, les eaux claires des toitures et des chaussées sont aussi chargées de toutes sortes de polluants et de micropolluants, certes en moindre quantité que les eaux usées.

Vous posez la question d'une navette sur la rue de la Ronde. Pour l'heure, au niveau de l'aménagement de la rue de la Ronde, cette solution n'a pas été retenue, ni même étudiée de façon approfondie, parce que les gabarits ne sont pas suffisants. A ce titre, la rue du Collège – dont le dernier tronçon deviendra piéton à l'horizon de l'ouverture de la H18 – nous paraîtrait plus appropriée. Par ailleurs, se donner du temps permettra également d'évaluer le besoin réel d'une telle infrastructure permettant aux usagers de franchir les 400 mètres de plat qui séparent le futur parking des Forains de la Place du Marché.

- *Les travaux sont-ils coordonnés avec les interventions de Viteos pour l'électricité et le CAD ?*

Oui, bien sûr, c'est une évidence. Cela ne signifie pas que, parfois, Viteos et les services communaux ne se *loupent* pas, mais nous cherchons à planifier au mieux. D'ailleurs, vous trouverez tous ces détails dans les petits tableaux qui se trouvent dans l'annexe 1 du rapport.

Les Vert-e-s posent la question de savoir si le réseau électrique est pensé dans la perspective d'installation de bornes plus nombreuses en ville. Oui, c'est quelque chose qui est pris en considération, au cas par cas, par Viteos.

Enfin – je saute un peu du coq à l'âne, car je n'arrive pas toujours à relier vos questions – nous passons à une question du POP, qui est importante : celle de la capacité des ressources humaines de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour pouvoir mettre en œuvre de tels chantiers. J'aimerais vous dire que le Conseil communal donnera les moyens aux services communaux pour réaliser de tels chantiers. J'aimerais aussi faire remarquer que les petits chantiers ne sont, paradoxalement, pas toujours moins chronophages que les grands chantiers. J'aimerais aussi relever que nous avons la chance d'avoir une équipe non seulement extraordinairement compétente, mais aussi extraordinairement motivée, prête à relever le défi.

Vous posez la question des liens avec Swisscom, comme nous le faisons avec Viteos. Pour l'heure, cette planification avec Swisscom n'est pas possible, mais si des ouvertures se présentent, nous ferons naturellement le nécessaire.

Lors de son intervention, le groupe UDC pose des questions concernant la voie sud du Pod, qui figure dans le rapport. Des travaux ont effectivement eu lieu sur la voie sud en 2008, en 2010 et – s'agissant des derniers travaux – en 2016. Peut-être est-ce à ceux-ci que vous pensiez, Monsieur Favre ?

Dans le rapport, les travaux prévus concernent le tronçon entre Casino et Pouillerel. Une bonne partie des travaux se trouve sur un tronçon traité soit en 2008, soit en 2010. Il faut noter que la durée de vie d'une chaussée aussi

usitée que celle du Pod est de maximum 15 ans. Pour le tronçon dont il est question, entre Casino et la gare, nous sommes presque à ces 15 ans.

Les travaux prévus chercheront, tant que faire se peut, à ne pas aller en profondeur, c'est-à-dire qu'ils ne toucheront pas forcément tous les réseaux, une bonne partie de ceux-ci ayant déjà été changés, et ne toucheront pas forcément au coffre de la route. Ceci doit permettre de rester au niveau de la surface, tout en profitant des synergies avec les travaux indispensables sur l'artère nord, laquelle est en très piteux état à tous points de vue et nécessite une intervention ces prochaines années. L'objectif du Conseil communal est de redynamiser l'avenue Léopold-Robert par des aménagements qualitatifs, avec une place accrue pour la mobilité douce, tout en fluidifiant le trafic grâce à la suppression, dès que possible, des feux de circulation.

Supprimer les feux de circulation – vous en avez tous été témoins et en faites tous l'expérience – est une mesure qui permet de fluidifier le trafic, tout en gagnant de l'espace pour la mobilité douce et, notamment, pour les trottoirs. Supprimer les feux de circulation – même si cela ne sera sans doute pas possible pour tous les carrefours – nous semble être une mesure susceptible de satisfaire les uns et les autres. Vous posez la question de savoir si nous ne jetons pas l'argent par les fenêtres – je crois que c'est l'expression que vous avez utilisée – puisque les feux de circulation datent de 2013. Il faudrait se poser la question de savoir si ce n'est pas en 2013 qu'il y a eu l'erreur : l'erreur n'est-elle pas imputable plutôt au passé qu'au présent ?

Vous posez encore une question concernant le Grand-Pont. Le Grand-Pont va se trouver bientôt au cœur d'enjeux urbanistiques extraordinairement forts avec le développement du quartier des Docks en ouest, les archives cantonales et communales, le centre de l'administration cantonale, la réhabilitation des Anciens Abattoirs en centre de congrès alternatif et polyvalent. Un peu plus loin, le développement du quartier de la Fiaz et, du côté est, le développement du quartier Le Corbusier – qui peine, à l'heure actuelle, à se développer au rythme que l'on souhaiterait pour des questions de pollution du site – puis, au nord, la réaffectation des anciens moulins.

Vous voyez donc que le Grand-Pont devient une artère urbaine essentielle à la ville de La Chaux-de-Fonds. Il est hors de question de remplacer le Grand-Pont actuel par un nouveau pont *autoroutier*. Nous souhaitons un ouvrage urbain. De fait, des moyens sont à consentir de la part de la Ville. Le projet sera bientôt présenté aux uns et aux autres, il deviendra bientôt public. J'espère que c'est un projet qui pourra trouver votre adhésion et susciter votre motivation.

Il me semble avoir répondu ainsi à toutes vos questions – en tout cas je le souhaite – le cas échéant, je ne doute pas que vous les réitériez.

Séance du 1^{er} février 2022

La parole n'étant plus demandée, et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président, **M. Alexandre Houlmann**, soumet au vote **l'arrêté relatif à divers crédits d'engagement pour la réalisation du programme 2022-2025 pour le réaménagement de rues et l'entretien constructif des voies de circulation et des infrastructures**, lequel est accepté par 34 voix contre 0 et 3 abstentions.

PAUSE DE 10 MINUTES

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 2'000'000.- à la charge de la Ville par la taxe d'épuration pour l'assainissement, à la station d'épuration, de deux secteurs du canal de décharge

(du 12 janvier 2022)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Contexte

Les eaux usées et pluviales de la ville sont en très grande majorité dirigées vers l'exutoire principal de la Combe-des-Moulins, elle-même prolongée par les Combes du Valanvron. Ces dernières sont parcourues par la Ronde, cours d'eau erratique, formé uniquement des eaux transitant par la station d'épuration (STEP), qui disparaissent ensuite plus ou moins rapidement dans le milieu karstique sous-jacent.

Lorsque le débit des eaux mixtes arrivant à la STEP dépasse 550 litres par seconde, le surplus transite par un canal dit de décharge. Or, celui-ci nécessite des travaux pour son assainissement sur deux secteurs :

- Le premier, d'une longueur de 257 m, est situé entre le déversoir collectant les eaux devant être traitées par la STEP et le déversoir alimentant le bassin d'eaux pluviales (BEP). Il est appelé ci-après canal amont.
- Le deuxième, d'une longueur de 190 m, débute environ 20 m en amont de l'arrivée des eaux provenant du BEP et se termine à l'exutoire proprement dit. Il est appelé canal aval.

Projet

L'assainissement projeté a fait l'objet d'une étude de détail confiée au bureau d'ingénieurs civils Mauler SA à Neuchâtel. Traitant déjà la construction du nouveau bâtiment pour le traitement des micropolluants (crédit octroyé par le Conseil général le 28.06.2018) ainsi que les travaux de génie civil pour l'amélioration du traitement des eaux déversées (crédit octroyé par le Conseil général le 28.05.2020), il paraissait opportun de lui confier également l'avant-projet pour les travaux de réfection présentés dans ce rapport.

Cet entretien constructif de deux secteurs importants du canal de décharge fait partie des dépenses à consentir pour maintenir en service les divers ouvrages de la STEP. Avec ce même objectif, plusieurs investissements ont déjà été faits depuis 2011. Ils sont répertoriés dans l'annexe 1.

Le rapport technique fourni en annexe 2 décrit les travaux prévus.

Conformité au programme de législature

L'entretien constructif des ouvrages de la station d'épuration n'est pas spécifiquement mentionné dans le programme de législature. Néanmoins, le maintien de la valeur patrimoniale des infrastructures publiques existantes est le devoir d'une collectivité attentive à ce que ses investissements revêtent un caractère durable.

Conséquences sur les finances

Les tableaux ci-dessous reprennent les coûts mentionnés dans l'annexe 2 en y détaillant la répartition entre les études et les travaux.

Le poste divers et imprévus a été légèrement augmenté par rapport aux données de l'annexe 2 pour tenir compte de la nature souterraine de l'ouvrage dont seules les dégradations visibles ont été prises en compte et dont les caractéristiques techniques ne sont pas entièrement connues.

S'agissant d'entretien constructif d'un ouvrage existant, aucune subvention du fonds cantonal des eaux n'est envisageable.

Investissement initial

Canal amont	[CHF]
Travaux préparatoires	120'000.-
Construction et assainissement	833'000.-
Aménagements extérieurs	167'600.-
Honoraires	134'500.-
Divers et imprévus (12.3 %)	154'500.-
Total HT	1'409'600.-
TVA 7.7 % (arrondi)	108'500.-
Total TTC	1'518'100.-

Canal aval	[CHF]
Construction et assainissement	355'700.-
Honoraires	42'700.-
Divers et imprévus (12.3 %)	49'000.-
Total HT	447'400.-
TVA 7.7 % (arrondi)	34'500.-
Total TTC	481'900.-

Canaux amont et aval	[CHF]
Génie civil	1'476'300.-
Honoraires	177'200.-
Divers et imprévus (12.3 %)	203'500.-
Total HT	1'857'000.-
TVA 7.7 % (arrondi)	143'000.-
Total TTC	2'000'000.-

Crédits budgétaires

Le crédit d'engagement sollicité se décline en crédits budgétaires annuels suivants :

Crédits budgétaires	720 – Station d'épuration [CHF]
2022	550'000.-
2023	1'450'000.-
Total	2'000'000.-

Lors de l'élaboration du budget 2022, il était prévu que les travaux soient intégralement terminés en 2022. Depuis lors, cette planification a été révisée pour agencer de manière plus optimale les différents projets en cours de réalisation sur le site de la STEP.

Amortissements et charges annuelles

Le crédit sera amorti au taux de **2 %**, correspondant à la catégorie d'immobilisation "Travaux de génie civil" de l'annexe 2 du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC). La durée d'amortissement est de 50 ans.

La charge d'intérêts est calculée sur la moitié de l'investissement au taux moyen des emprunts de la Ville, **soit 2.2 %**.

La charge financière du crédit de CHF 2'000'000.- TTC pour la STEP peut être évaluée comme suit :

Charges annuelles	720 – Station d'épuration [CHF/an]	
Investissement net	CHF 2'000'000.-	
Amortissement	2.0 %	40'000.-
Intérêts ¹⁾	2.2 %	22'000.-
Total		62'000.-

¹⁾ Sur la moitié de l'investissement

Taxe d'épuration

L'investissement de CHF 2'000'000.- à la charge de la Ville sera financé par la taxe d'épuration et donc non soumis au frein à l'endettement.

Rapportée au volume d'eau potable soumis en 2020 à la taxe d'épuration, soit 2'661'969 m³, la charge annuelle représente environ CHF 0.02 par m³ sur une taxe d'épuration en vigueur de CHF 2.154 TTC par m³ d'eau potable.

Au 31 décembre 2020, le financement spécial pour le traitement des eaux usées (compte 290 02 000 du bilan) se montait à CHF 3'244'266.15. L'annexe 3 indique sa variation sur la base d'une simulation, sur 20 ans, des futures charges de fonctionnement et d'investissement nécessaires pour le maintien de la valeur du réseau d'évacuation des eaux et de la STEP ainsi que pour l'amélioration des procédés de traitement des eaux.

Les variations de la courbe du financement spécial s'expliquent par les données suivantes :

- Dès 2023, les amortissements et les intérêts annuels augmentent de CHF 580'000.- principalement dus aux mises en service planifiées du traitement des micropolluants, de l'amélioration du traitement des eaux déversées et de la nouvelle supervision.
- À partir de 2027, l'inversion de la courbe résulte principalement de la fin de l'amortissement et des intérêts relatifs à l'investissement net de CHF 15.8 millions consentis pour la transformation de la STEP entre 2001 et 2003, soit une diminution d'environ CHF 700'000.- des charges annuelles s'additionnant à l'augmentation prévue de la taxe d'épuration (voir ci-après).
- Vers 2035, une nouvelle inversion de la courbe devrait apparaître. Elle est notamment due à une augmentation prévisible du taux moyen d'intérêt des emprunts de la Ville, à la réalisation des mesures à moyen terme planifiées dans le plan général d'évacuation des eaux ainsi qu'aux dépenses à consentir pour l'entretien constructif du réseau des collecteurs.

La législation cantonale prescrit que ce financement spécial doit rester supérieur à zéro. Dès lors, pour satisfaire cette exigence, une augmentation de CHF 0.14 HT de la taxe d'épuration – soit CHF 2.14 HT ou 2.30 TTC par m³ d'eau potable facturé – apparaît actuellement comme nécessaire à partir de 2025. Le montant de cette augmentation et sa durée seront adaptés aux données comptables réelles des prochains exercices.

Tant que l'augmentation prévue se situe en-dessous de la limite admise par le Conseil général – soit CHF 2.30 HT par m³ –, elle sera de la compétence du Conseil communal.

Conséquences sur les ressources humaines

Le projet n'implique aucune conséquence sur les ressources humaines.

Collaboration intercommunale

La STEP de La Chaux-de-Fonds n'ayant pas un caractère régional, aucune collaboration intercommunale n'est envisageable.

Éléments relatifs au développement durable

i) Aspect environnemental

Néant.

j) Aspect social

Néant.

k) Aspect économique

Les appels d'offres, qui sont susceptibles d'intéresser plusieurs entreprises locales, respecteront la législation sur les marchés publics.

l) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Néant.

Commission

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie lors de sa séance du 10 janvier 2022 qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Théo Bregnard

Daniel Schwaar

Annexes :

4. Liste des investissements octroyés depuis 2011 pour la STEP
5. Notice technique du 08.12.2021 élaborée par Mauler SA
6. Graphique montrant jusqu'en 2040 la variation du financement spécial pour le traitement des eaux usées et l'évolution de la taxe d'épuration

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 2'000'000.- est accordé au Conseil communal pour l'assainissement, à la station d'épuration (STEP), de deux secteurs du canal de décharge.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du centre financier 720 – Station d'épuration.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 2 %.

Article 4.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières nécessitées par la réalisation de l'objet du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire
Alexandre Houlmann Vincent Pittet

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s : Après avoir pris connaissance du rapport, le groupe des Vert-e-s est convaincu que, dans une région à caractère karstique comme la nôtre, avec de nombreuses infiltrations d'eau qui ressortent ensuite par des résurgences dans le Doubs et La Ronde, le bon fonctionnement de la station d'épuration des eaux est capital.

Le groupe insiste sur la nécessité pour la Ville de rejeter des eaux usées les plus propres et les mieux traitées possibles pour préserver la qualité de l'eau du Doubs – la rivière emblématique de notre région – et de son affluent La Ronde. Cela implique que le fonctionnement de la STEP demeure optimal également par temps de grosses pluies enflant le débit des eaux à traiter.

Il nous apparaît ainsi que l'entretien constructif d'une infrastructure – en l'occurrence, deux secteurs importants du canal de décharge – qui permet le bon fonctionnement de la STEP en tout temps est nécessaire et constitue un investissement judicieux et justifié.

Vous l'aurez donc compris, le groupe des Vert-e-s soutient ce rapport et votera le crédit demandé.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Le groupe UDC a étudié attentivement ce rapport, dont nous remercions les auteurs. Il concerne une demande de crédit de CHF 2'000'000.-, financé par la taxe d'épuration, afin d'assainir deux secteurs du canal de décharge pour l'amenée des eaux à la STEP. Par la même occasion, en plus de la remise en état des canaux amont et aval, il sera procédé à une mise en conformité de la dalle, afin d'assurer le passage des véhicules de 40 tonnes, ce qui est nécessaire car les camions actuels roulent régulièrement à ce tonnage.

Notre STEP et les ouvrages liés doivent être maintenus en bon état et, lorsque l'on voit sur les photos de l'annexe 2 l'état actuel de ce radier et de cette dalle, nous sommes effectivement convaincus qu'il est absolument indispensable de remédier à cela. C'est pourquoi le groupe UDC acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Le Centre a attentivement lu ce rapport et en remercie ses auteurs. Comme à mon habitude, je vais être brève et cette fois-ci particulièrement. Ce rapport a tout dit. Les conséquences sur les finances sont minimales pour de tels travaux, et il n'y a aucune conséquence autre pour notre Ville que le maintien de la valeur patrimoniale de nos infrastructures publiques.

Il y a une seule chose que ce rapport ne dit pas : quand est-ce que notre Conseil ira visiter la STEP ?

Séance du 1^{er} février 2022

Par conséquent, Le Centre acceptera ce rapport du Conseil communal et votera le crédit demandé.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Face à un rapport complet, et devant l'inéluctabilité des travaux, les Vert'libéraux, comme la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, souhaitent apporter leur eau à la Combe-des-Moulins.

Continuons avec une petite note d'humour : Victor Hugo consacre un chapitre entier aux égouts de Paris dans *Les Misérables*, peut-être en aurons-nous quelques extraits ? [Ndlr : rires de l'assemblée]

Revenons à plus de sérieux : bien sûr, vous l'aurez compris, les Vert'libéraux, qui ont consacré une visite accompagnée de la STEP, accepteront le rapport du Conseil communal pour l'assainissement de la station d'épuration, et en remercient ses auteurs et autrices.

M. Frédéric Vaucher, PLR : Ce rapport ne suscite pas de réaction particulière de notre part, tant celui-ci que les annexes étant clairs. Nous nous permettrons toutefois deux remarques.

L'annexe 1 – qui reprend les différents investissements réalisés depuis 2011, ainsi que les futurs investissements à prévoir à la STEP – avait été demandée tant en commission qu'au Conseil général. C'est chose faite et nous tenons à remercier les auteurs d'avoir accédé à nos demandes.

De plus, la lecture de ce rapport et de ses annexes nous ont à nouveau fait envie de visiter la STEP. Nous réitérons notre demande de pouvoir ouvrir celle-ci pour des visites, que ce soit pour la population ou, plus spécifiquement, pour le Conseil général, tel que relevé par l'élue du Centre. Le groupe PLR acceptera la demande de crédit.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Très peu de choses à dire, en somme, si ce n'est que ces travaux sont indispensables si nous voulons entretenir et assainir l'existant et garder une STEP exemplaire. Vous l'aurez donc compris, nous accepterons cet arrêté.

Pour terminer, en guise de boutade, et comme tous les goûts et les couleurs sont dans la nature, nous pourrions peut-être imaginer, en matière de visite de la STEP, de faire un *escape game*. [Ndlr : rires de l'assemblée]

Mme Julie Perret, POP : Le groupe POP a pris acte de ce rapport concis et en remercie ses auteurs. Je serai également concise. En effet, dans le cadre de travaux nécessaires au bon fonctionnement de la station d'épuration, nous n'avons pas de commentaires à ajouter. Pour des raisons évidentes,

personne ne souhaite voir la STEP dysfonctionner, et le groupe POP acceptera volontiers cet arrêté.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Pour une fois, je serai extrêmement bref. Tout d'abord, pour vous remercier de l'accueil favorable que vous avez réservé à ce rapport et, de manière générale, que vous réservez systématiquement aux crédits d'investissement dévolus à la STEP.

Vous avez tous relevé le caractère indispensable des travaux sur le béton et la dalle des canaux. Nous avons également pris note – le chef de service vous a entendus avec beaucoup d'attention – de votre souhait d'aller visiter la station d'épuration et, bien sûr, l'usine de traitement des micropolluants, qui est en construction.

La parole n'étant plus demandée, et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président, **M. Alexandre Houlmann**, soumet au vote **l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 2'000'000.- pour l'assainissement, à la station d'épuration, de deux secteurs du canal de décharge**, lequel est accepté à l'unanimité.

Interpellation urgente du groupe PLR : « Camps de ski pour les élèves de La Chaux-de-Fonds »

Le vendredi 28 janvier 2022, le Conseil d'Etat informait par communiqué de presse l'allègement des mesures de protection sanitaires dans les écoles publiques neuchâteloises. Une des mesures annoncées était l'autorisation des camps avec nuitées dès le 05 février 2022. Très bonne nouvelle pour les élèves de notre canton.

Les élèves de notre commune n'ont pas eu le temps de se réjouir de cette information. Moins de 24 heures après cette annonce, l'EOCF (Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds) faisait part aux parents des enfants concernés que les camps prévus après le 05 février 2022 étaient quand même annulés pour des raisons d'organisation (lieux, plans de protection, encadrement, etc.). En effet, l'organisation de tout événement durant cette période de pandémie demande un investissement plus important, mais pas insurmontable. Il ne semble pas qu'en moins de 24 heures toutes les pistes aient pu être explorées. Il est d'ailleurs étonnant que certains cercles scolaires puissent maintenir les camps du mois de février, alors que celui de La Chaux-de-Fonds soit contraint de les annuler.

Un camp de ski est une expérience unique dans la scolarité de nos enfants à La Chaux-de-Fonds. Alors que dans d'autres communes cet exercice se répète plusieurs années consécutives, à La Chaux-de-Fonds, pour des raisons financières, ils sont limités ; priver nos enfants de cette activité est fort regrettable.

- Qu'est-ce qui a poussé l'EOCF à annuler ces camps de ski seulement 24 heures après l'annonce de l'allègement ?
- N'est-il pas encore possible, au corps enseignant et à sa direction, de fournir l'effort nécessaire afin de maintenir ces activités, riches tant socialement que sportivement (des activités journalières ne sont en rien comparables à un camp, sauf peut-être au niveau sanitaire) ?
- Comment expliquer que certaines communes du Littoral trouvent suffisamment d'accompagnants et des hébergements adéquats au contraire de La Chaux-de-Fonds ?

Pour le groupe PLR : Cédric Haldimann

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, relevant l'interpellation urgente du PLR concernant les camps de ski, il soumet l'acceptation du caractère d'urgence à l'assemblée. Personne ne s'y opposant, le président passe donc la parole à l'auteure de l'interpellation pour son développement.

Mme Sarah Curty, PLR : Depuis le début de la pandémie, les enfants n'ont pas été épargnés : le port du masque, les dépistages répétés, les mises en quarantaine, les isolements, les annulations d'activités extrascolaires, telles que les activités sportives, etc. Des mesures certes nécessaires et non remises en question par le groupe PLR, nous tenons à le dire. Nous ne

pouvons cependant que constater à quel point ils se sont adaptés et à quel point ils ont – vous me passerez l'expression – *joué le jeu*.

Aujourd'hui, nous sommes face à un variant, *Omicron*, très contagieux, qui se transmet à une vitesse vertigineuse, qui fait que chacun d'entre nous est probablement quotidiennement cas contact. Et il est même probable que, dans notre hémicycle ce soir, certains sont porteurs de ce variant sans le savoir. Mais celui-ci ne nécessite plus des mesures aussi drastiques que connues précédemment, et c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a décidé d'alléger les mesures, après les avoir durcies il y a moins d'un mois. Les quarantaines sont réduites, les tests ne sont plus systématiques et les masques tombent.

C'est vrai : c'est compliqué d'annuler, puis de réorganiser. Mais c'est ce que chacun fait depuis presque deux ans. Les organisateurs d'activités extrascolaires se donnent du mal pour que nos enfants puissent reprendre leurs activités dans un semblant de normalité, et ils l'ont fait plusieurs fois déjà durant ces deux dernières années.

Dès lors, nous nous questionnons sur les raisons qui poussent l'Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds à ne pas suivre le mouvement et à ne pas fournir l'effort nécessaire à la reprise des activités essentielles aux enfants de la ville. Nous remercions le Conseil communal pour les réponses qu'il pourra nous apporter.

M. Théo Bregnard, président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : L'autorisation des camps, vendredi dernier, par le Canton a probablement rimé avec bonne nouvelle pour nombre de personnes. Comme l'interpellatrice, nombre d'enfants et de parents se sont réjouis de la nouvelle – parce nous sommes nombreux, probablement tous, à reconnaître l'importance sportive et sociale évoquée dans l'interpellation – puis ont été, à l'inverse, déçus par l'annonce qui a suivi.

La conclusion de la jeune chaux-de-fonnière, citée dans l'article du jour d'ArcInfo – que vous avez probablement lu – qui exprime « toute sa déception des décisions d'adultes qui ne se souviennent certainement pas de l'importance des camps de ski » quand ils avaient son âge, est probablement symbolique d'une réalité ressentie par beaucoup d'enfants, même si les lettres de doléances de parents ont été beaucoup moins nombreuses que pour les masques. C'est la réalité.

Nous devons quand même rassurer l'interpellatrice et, derrière elle, tous les enfants déçus de notre école : tant la direction que le Conseil communal partagent évidemment cette déception, parce qu'ils se souviennent justement de ces moments et savent, peut-être mieux que quiconque, l'importance de ces camps. Ceux-ci permettent et favorisent le lien social

– assurément – les échanges, la découverte. Autant d'éléments essentiels qui manquent cruellement depuis le début de la pandémie. Les enfants s'y sont habitués, mais nous ne devons absolument pas nous y habituer.

Malheureusement, pour nos camps du 7 au 11 février et du 14 au 18 février – soyons précis – les conditions n'étaient pas réunies pour pouvoir les organiser, selon nous, de façon acceptable. Nous espérons, et mettons tout en œuvre, pour que ces conditions soient cependant réunies pour les camps du mois de mars du cycle 3. Cela permettrait à tous les élèves de notre école – et c'est important à nos yeux – de connaître, au minimum une fois dans leur scolarité, la joie de partager un camp.

Alors, pourquoi ces conditions ne sont-elles pas réunies pour notre école ? Les raisons sont multiples. Vous en avez peut-être lu quelques-unes dans les médias, et je ne vais pas insister sur les réticences qui existent encore, malgré l'évolution de la pandémie, chez de nombreux enseignants et parents. ArcInfo et mes collègues des autres cercles s'en font aussi l'écho, avec plusieurs parents, qui n'enverront probablement pas leurs enfants en camp. Néanmoins, pour nous, deux éléments essentiels ont vraiment pesé dans la balance. L'image de la balance est juste : nous avons longtemps hésité quant à la direction à prendre.

Le premier de ces éléments, c'est que nous attendions la levée, par les cantons romands, de l'exigence de la 2G dans les hébergements privatisés, afin de bénéficier d'un encadrement suffisant et nécessaire pour s'occuper, en toute sécurité, des enfants. Sans la levée de cette exigence, tous les cercles scolaires se retrouvent dans des difficultés énormes. Nous avons encore échangé durant deux heures ce matin sur cette question, entre tous les directeurs de cercles, parce que le personnel d'encadrement, et particulièrement les jeunes accompagnants, ne sont pas vaccinés ou guéris, et nous ne pouvons pas l'exiger.

Si certains cercles ont décidé d'essayer de pallier l'absence de personnel, cela reste très aléatoire et incertain : ce matin encore, pour combler certains manques, l'Etat envoyait une demande à tous les apprentis de l'administration cantonale pour essayer de trouver le personnel nécessaire. Nous ne pouvons que leur souhaiter de réussir leur pari, mais c'est une vraie difficulté pour tous les cercles, en particulier pour les grands cercles, pour notre Ville.

De notre côté, nous tenons aussi à ce que les élèves puissent partir avec leur équipe pédagogique pour resserrer les liens, favoriser d'autres contacts que ceux qu'ils ont habituellement en classe. Ce point nous paraît aussi important, et il est évidemment impossible de le garantir avec environ un tiers de la population – peut-être un peu moins – qui est non vaccinée, ce qui est aussi le cas dans notre personnel.

L'autre problème, c'est que les directives du Canton – même si elles se sont allégées – évoquaient, jusqu'à vendredi, la nécessité d'un test « poolé » avant de partir en camp, et les délais, à ce moment-là, n'étaient pas réalistes. Certains cercles ont insisté, et cette mesure a, semble-t-il, été levée durant le week-end par la Santé publique. Toutefois, il reste encore d'énormes difficultés pour gérer les élèves ou les accompagnants – ce qui est peut-être encore plus important – qui contacteraient la Covid pendant le camp. Comment assurer la qualité des prestations si de nombreux accompagnants tombent malades pendant le camp? Comment assurer les rapatriements, également difficiles pour certains parents ? Pour rappel, nous avons reçu aujourd'hui les chiffres d'absences de la semaine dernière : 80% des classes touchées par la Covid, 30 enseignants – 12 % d'EPT remplacés la semaine dernière – 180 élèves positifs, 250 quarantaines. Les difficultés étaient quand même présentes.

Sans équipe complète, ou plus ou moins complète – et nous insistons vraiment là-dessus – se posait ainsi la question de l'accompagnement sur les pistes et de la sécurité. C'est bien pour cela que nous avons pris cette décision difficile, et nous imaginions bien qu'il y aurait des mécontents. Et si nous l'avons fait rapidement, mais sans précipitation, c'est aussi parce que nous attendions d'autres choses. Pour nous, cette suppression n'était pas synonyme d'abandon ou de désintérêt, voire même de moindre effort, comme cela a un peu été évoqué. Ce qui nous importait, c'était de pouvoir rapidement prendre une décision pour marquer notre volonté d'offrir de vraies alternatives : des alternatives crédibles, permettant aussi d'atteindre une partie des objectifs des camps et, si possible, avec les enseignants des classes.

Je vous cite quand même quelques projets qui ont été mis sur pied. Je ne vais pas tout citer, mais en voici quelques-uns pour l'une des classes qui partent la semaine prochaine : le premier jour, Bernaqua, puis Technorama, du cirque à Ton sur Ton, de la gymnastique, du ski aux Bugnenets et, le vendredi, ski à Leysin. Voilà pour une classe. Pour d'autres classes : visite de la chocolaterie Cailler, ensuite Musée olympique à Lausanne, Robosphère, puis également des activités sportives, ski aux Bugnenets et à Leysin.

Donc, voilà : visite du Technorama, escalade, activités sportives, bowling, *escape room*, ski, et j'en passe. Toutes les classes et tous les enseignants ont œuvré pour que les objectifs des camps demeurent, pour offrir aussi des activités ludiques et joyeuses à nos élèves. Ces projets nous ont aussi valu quelques remerciements, pour la qualité des activités proposées. Cela fait aussi parfois du bien.

Enfin, ce qui nous importait le plus, et c'est pour cela que nous nous sommes battus, c'est que nos élèves vivent des expériences positives – c'est

essentiel – et enrichissantes, hors du cadre scolaire, où l'on privilégie aussi d'autres compétences. Je crois que, de ce point de vue, même si l'on peut évidemment regretter les camps, les projets atteignent leur but. Ce sont des activités positives, moins aléatoires, moins fragiles, que l'on maîtrise pleinement – notamment à une semaine du début des camps – et sans risque qu'elles se retournent contre nous ou les élèves suivant la situation.

J'espère ainsi avoir répondu – et quand même à satisfaction – aux questions, à défaut d'avoir pu répondre positivement à vos demandes ou interrogations. C'est peut-être aussi l'occasion de remercier les enseignants pour leur immense travail, pour les efforts consacrés à trouver des solutions alternatives qui aient du sens, qui soient crédibles, pour le bien de nos élèves, et aussi, nous l'espérons vivement, pour que les camps du mois de mars puissent avoir lieu. J'espère que cela vous satisfera.

Le président, **M. Alexandre Houlmann**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Sarah Curty, PLR : Merci pour ces interventions. Nous sommes partiellement satisfaits. Mais je remercie le Conseil communal pour ses explications.

L'ouverture de la discussion n'étant pas demandée, **l'interpellation est ainsi traitée.**

8. Motion interpartis des groupes Les Vert-e-s, POP, PVL et PS pour évaluer les objectifs de limitation des émissions de CO₂ et indirectement de méthane par la Ville, déposée lors de la séance du 28 octobre 2021 et non développée (texte suit)

M. Jean-Jacques Tritten, Les Vert-e-s : Au début de l'année 2021, l'Australie brûlait. Une surface équivalente à celle de l'Irlande est partie en fumée, et un milliard d'animaux ont péri. Les pertes économiques et en termes de biodiversité sont incalculables.

La préoccupation des Européens – donc vous et moi – était alors de savoir si l'Open d'Australie aurait lieu, en raison des particules fines qui pourraient gêner les joueuses et joueurs de tennis. Ceci s'appelle une dissonance gnosique : elle est flagrante et est caractéristique de notre société.

Pour atteindre les objectifs de réduction du CO₂ en 2050 à l'échelle de la Suisse, il faut diminuer de 4 % par année nos émissions. La réalité, c'est que cela ne cesse d'augmenter. Selon les rapports du GIEC, des temps difficiles sont annoncés, mais notre société poursuit sur sa lancée de consommation, concurrence, compétition, recherche de profits, qui caractérisent un ultralibéralisme dopé aux énergies fossiles. Le déni et les satisfactions égoïstes matérielles sont visibles partout.

C'est dans ce contexte que la motion pour évaluer les objectifs de limitation des émissions de CO₂, et indirectement de méthane, prend tout son sens :

- Réduction des émissions de CO₂ en isolant les bâtiments : 40 % de CO₂ sont imputables aux bâtiments.
- Réduction, dans la mesure du possible, du parc automobile : le trafic, en règle générale, compte pour 30 % des émissions de CO₂. Dans ce sens, le rapport accepté en novembre 2021 pour l'électrification des véhicules de la Ville va évidemment dans le bon sens.
- Diminution de l'utilisation du gaz – dont on peut se demander en quoi il est naturel – composé majoritairement de méthane, un mot trop explosif climatiquement : les gaziers ont inventé la terminologie *gaz naturel*, qui est à la fois positive et sexy. C'est un véritable coup de génie. Aujourd'hui, le gaz naturel est présenté comme la parfaite transition avec les énergies renouvelables, alors que ce même méthane est 80 fois plus virulent que le CO₂ pour son effet de serre.

Dans la motion, il est également question de crédit d'étude pour l'installation de bornes électriques de recharge, mais également de décharge, puisque toute cette électricité stockée dans des véhicules devra, à un moment, être rendue. Il est prévu de demander des informations sur la mise en œuvre de l'hydrogène vert par Vadec et comment la Ville va y recourir, des

informations sur un programme intensif d'installation de panneaux photovoltaïques et d'installation de pompes à chaleur pour des bâtiments publics, sans oublier une étude approfondie – si vous me permettez le jeu de mots – des possibilités de géothermie.

L'urgence climatique est telle, que la transition énergétique devrait faire l'unanimité des gens sensés. Oui, cela va coûter cher, et c'est à ce prix-là que nous gardons des chances d'offrir un avenir serein aux générations futures.

Des postes de travail vont disparaître, d'autres vont être générés en lien avec la transition. Ne rien faire, différer, pratiquer la politique de l'autruche sous prétexte que l'on n'a pas les moyens est juste inapproprié, voire criminel. Osons visualiser les visages de nos enfants et de nos petits-enfants quand nous votons non.

Pour conclure, rappelons que – selon une étude de Lombard Odier de l'Université d'Oxford – la Suisse, en matière de production de produits verts complexes, a régressé de la 8^e à la 23^e place entre 1995 et 2019. La Suisse bon élève appartient au passé, et ce sera pire si rien ne bouge. Quand un fumeur souffrant d'un cancer du poumon va mourir, la moindre décence du médecin n'est pas de lui proposer de réduire sa consommation de cigarettes de 40 %. Alors, osons prendre les bonnes décisions.

Enfin, pour rassurer certains, nous ne sommes pas que des adorateurs de nids de mésanges. Modestement, il s'agit de redonner du sens et de la cohérence à la politique, à la vie en société et à chacune de nos vies. Et tel est l'esprit de cette motion interpartis.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Le Conseil communal, pour sa part, accepte la motion et se propose de la traiter avec la motion sœur – qui a d'ailleurs été évoquée par M. Tritten – qui porte sur le plan climat.

M. Blaise Courvoisier, PLR : Je vous dirais que le groupe PLR voulait s'opposer à cette motion, pour le simple fait qu'en avril 2019, le Conseil général de l'époque avait accepté la motion POP pour le plan climat. Il nous semblait donc que la présente motion faisait une redondance avec cette motion du plan climat.

C'est la raison pour laquelle nous allions nous y opposer, avant d'avoir entendu la réponse de M. Théo Huguenin-Elie. Dans ces conditions, nous accepterons la motion, puisqu'elle sera traitée dans le même sens que le plan climat et qu'elle ne va pas ajouter un autre travail considérable pour quelque chose qui a déjà été demandé.

La motion interpartis pour évaluer les objectifs de limitation des émissions de CO₂ et indirectement de méthane ne rencontrant aucune opposition au sein de l'assemblée, le président, **M. Alexandre Houlmann**, la déclare donc **acceptée dans débat**.

9. Motion interpartis des groupes PVL, Le Centre, PLR, PS, Les Vert-e-s, POP et UDC pour une amélioration de la gestion des poubelles, déposée lors de la séance du 23 novembre 2021 et non développée (texte suit)

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : De plus en plus de villes introduisent des possibilités de tri sélectif dans les endroits publics – places de sport, jardins publics, centres scolaires, etc. – et autres lieux de déambulation.

Au-delà de la nécessaire prise de conscience en faveur de la sauvegarde de l'environnement, une bonne gestion des déchets permet de donner une image de notre ville à la mesure de nos ambitions, en termes d'accueil et d'attractivité pour de nouveaux citoyens.

A La Chaux-de-Fonds, nous pouvons mieux faire. Nous avons pu constater, lors du Poutzday interpartis en septembre 2020 – où nous avons récolté, malheureusement, une grande quantité de sacs d'ordures remplis de canettes en alu, bouteilles en PET et en verre, mégots de cigarettes et autres déchets divers – qu'il manquait à La Chaux-de-Fonds des poubelles à tri sélectif aux abords des parcs publics, des collèges et des terrains de sport.

Par exemple, dans un lieu qui regroupe l'ESTER, la bibliothèque, le collège Numa-Droz et un terrain de basket très fréquenté en période de vacances scolaires et le week-end, il n'y a pas suffisamment de poubelles, et aucune avec un tri sélectif.

Autre exemple : au parc de l'Ouest, où de nombreuses personnes y consomment le repas de midi, sept poubelles requin en inox neuves et aucune possibilité de trier.

Le tri et le recyclage sont essentiels pour parvenir à une économie circulaire des ressources. Mais pour transformer les déchets en ressources, un tri de qualité est indispensable. Là aussi, nous pouvons nous améliorer. Aussi, en fonction de l'évolution des habitudes et des rythmes de vie, avec un nouveau mode de consommation alimentaire, le développement des food trucks et des repas de restaurant pris sur le pouce dans les lieux publics, ne pouvons-nous pas faire davantage pour inciter à plus et mieux trier et laisser la place propre ? Ne devrions-nous pas offrir à la population de meilleurs outils ?

D'autre part, régulièrement, à la fin des week-ends, des sacs poubelles sont déposés aux abords des containers et cela se passe, malheureusement, de plus en plus souvent et dans différents secteurs de notre ville, ce qui donne une bien mauvaise image.

En conséquence, nous prions le Conseil communal de développer une nouvelle réflexion d'optimisation des poubelles en ville, qu'il s'agisse des containers pour sacs taxés – en incluant peut-être une réorganisation des

tournées poubelles – ou encore une incitation à ne pas surcharger le week-end, pour pallier la problématique posée par le dimanche et les jours fériés aux abords des déchetteries.

En aucun cas, nous n'aimerions dénigrer ou dévaloriser l'immense travail qui est fait par les collaborateurs de la Ville, qui s'attellent à cette tâche pourtant pas très reconnue ou agréable.

D'autre part, l'optimisation des poubelles publiques favorisant un tri sélectif serait bienvenue, avec une sensibilisation accrue des citoyens et un meilleur contrôle du littering.

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Tous les groupes ayant signé cette motion, il va de soi que c'est un intérêt partagé par toute la population, y compris par le Conseil communal. Aussi, bien sûr, nous l'acceptons.

Peut-être juste quelques éléments, avant l'analyse et la réponse qui suivront. Il s'agit là quand même d'un travail de Sisyphe : nous apporterons des réponses qui seront vraisemblablement temporaires et qui demanderont d'être remises sur le métier.

J'aimerais évoquer deux choses. D'une part, l'installation de poubelles de tri sélectif est prévue à titre d'essai, suite à un contact informel avec les Vert'libéraux – et Mme Leitenberg, en particulier – à l'automne passé. Des poubelles sont déjà commandées et seront installées au printemps. Il est prévu d'en mettre quelques-unes pour faire des essais, car notre problème récurrent avec les déchets, c'est effectivement qu'il y a un très, très mauvais tri. Cela oblige à en jeter une partie, et cela n'a donc pas de sens de faire semblant de trier et de devoir jeter le tout ensuite. C'est un problème que nous retrouvons pratiquement partout.

D'autre part, concernant les containers, sachez que nous en avons environ 350 en ville. Le travail de la Sécurité publique a été relevé et il est imposant, c'est vrai. Depuis le 1^{er} janvier, ces containers sont équipés de puces qui nous permettent de contrôler leur remplissage et de faire des statistiques pour rendre nos tournées plus efficaces.

Nous avons acquis ce système, pour un investissement de départ de CHF 15'000.- et quatre fois CHF 5'000.- par année pour l'entretien. Nous aurions pu faire mieux, parce qu'il existe mieux. Certaines puces peuvent être installées, lesquelles informent la Voirie du moment où il faut aller chercher le container. Toutefois, l'acquisition de ce type de matériel nécessite un investissement de départ de CHF 300'000.- et un montant de fonctionnement de plus de CHF 15'000.- par année. Vous connaissez la situation de la commune : nous n'avons pas fait ce pari pour l'instant, mais

ce sont des choses possibles. Il faut savoir que, dans les alternatives que l'on risque de vous proposer, il y aura vraisemblablement des coûts supplémentaires. Mais M. Tritten l'a rappelé dernièrement : on n'a rien sans rien, et nos préoccupations à l'égard de l'environnement méritent quelques efforts.

Mais sachez que nous avons constaté les mêmes problèmes que vous, que nous sommes en train de les corriger, mais que nous ne sommes pas encore arrivés tout à fait au bout. Suite au week-end – en particulier lorsqu'une fête est organisée quelque part, que nous ne le savons pas à l'avance – il peut arriver que le lundi, nous retrouvions un certain nombre de déchets entassés à côté des containers, dans lesquels ils n'ont pas trouvé leur place. Et je pense que cela continuera de se produire malgré tout ce que nous mettrons en place. C'est alors le travail de la Voirie de faire les choses le plus vite possible, et c'est ce qu'elle essaie déjà de faire aujourd'hui.

Pour l'anecdote, s'agissant des gens de l'extérieur qui viennent se promener dans notre ville, je vous dirais qu'en général, ils sont assez frappés par la propreté de la ville. Bien des villes envient la propreté de la nôtre. Ce n'est pas de ce côté-là que notre image souffre le plus.

Ainsi, nous acceptons la motion, bien entendu. Nous vous remercions de votre proposition et du bon accueil que vous voudrez bien réserver à celles que nous vous ferons, et que nous espérons les moins coûteuses possibles.

La motion interpartis pour une amélioration de la gestion des poubelles ne rencontrant aucune opposition au sein de l'assemblée, le président, **M. Alexandre Houlmann**, la déclare donc **acceptée dans débat**.

10. Motion populaire communale intitulée « Pour un espace de jeux couvert destiné aux familles », déposée à la Chancellerie le 3 décembre 2021

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Le Conseil communal est prêt à accepter cette motion populaire. C'est vraiment une jolie idée pour compléter le dispositif existant et l'offre d'attractivités pour les familles d'ici, ainsi que pour les classes de petits qui viennent visiter le Bois du Petit-Château, le MUZOO, et profiter des activités du quartier.

Cette motion est un indice intéressant de ce qui est en train de se passer en ville, avec la multiplication des projets citoyens. C'est quelque chose que nous voyons au niveau des manifestations : les citoyens se prennent en main. Dans le courant de l'année passée, il y a eu l'instauration du terrain du Paddock, née d'une initiative populaire.

Toutefois, nous nous trouvons là devant une *collision* avec un autre mouvement citoyen – La Tchaux Verte – et les choses ne sont pas forcément très claires et pas forcément apaisées entre les instances. Je ne sais pas dans quelle mesure celles-ci ont déjà pris langue.

Le projet passe par une belle construction et cela donne l'image d'une ville qui bouge. C'est quelque chose qui est vraiment susceptible d'améliorer l'attractivité de la ville. De mon point de vue – je ne sais pas quel sera votre attitude à ce propos – le côté le plus génial et le plus attachant du projet est le nom magnifique de Parcapluie, qui mérite un avenir.

Cela dit, il est vrai que cela pose un certain nombre de problèmes quand même. J'ai évoqué celui de la *collision* entre deux mouvements citoyens que sont La Tchaux Verte et le Parcapluie. Avec un accord ou une intégration des habitants du quartier, en travaillant avec eux dans une optique de démocratie participative, cela pourrait être un essai de plus et une concrétisation de cette volonté de travailler dans cette dynamique.

Un autre problème qui peut quand même être relevé, c'est la concentration des investissements et des équipements toujours dans le même quartier. Cela pourrait créer un déséquilibre à l'intérieur de la cité. D'autres quartiers pourraient se sentir délaissés par rapport à ce qui se passe.

En cas d'acceptation de votre part, il faudrait aussi penser aux aspects liés à la circulation : plus c'est attractif, plus cela attire de circulation. Le problème de parking, qui a déjà été refusé, pourrait se poser. Nous risquerions de voir des gens qui tournent pour se parquer. Il faudrait donc quand même réfléchir à l'accès à ce parc, parce que, selon les expériences que nous avons jusqu'à présent, la création d'une telle offre, avec une structure abritée, protégée, a

tendance à attirer des gens qui n'ont rien à y faire. Il y aurait là une réflexion à avoir.

Il y a aussi le problème des moyens financiers, mais il faudrait réfléchir à une possibilité d'associer des fonds publics à des fonds privés.

Au niveau environnemental, là aussi, cela pose un certain nombre d'interrogations sur la préservation du sol et des arbres, par rapport à l'ampleur du projet envisagé. Ce n'est pas un handicap, mais c'est un aspect important auquel il faudrait réfléchir.

Un dernier aspect – peut-être un peu trivial – concerne la notion de couvert d'un point de vue architectural. Nous voyons que les couverts en ville sont d'un usage relativement délicat, dans la mesure où ceux-ci – et, en particulier, le couvert auquel nous pensons tous, en ville de La Chaux-de-Fonds, à la gare – sont des nids à courants d'air assez intéressants... Il faudrait donc trouver des façons de concevoir la chose permettant d'éviter ce genre de défaut.

Cela dit, de manière générale, il y a un accueil très favorable de la part du Conseil communal à cette proposition, et nous nous réjouissons de vous entendre.

En réponse au président, **M. Alexandre Houlmann**, plusieurs voix s'élèvent pour confirmer que **la motion est combattue**. Une suspension de séance est également demandée. Le président propose de terminer le débat général, puis d'accorder une suspension de séance avant le vote sur la motion.

M. Claude-André Moser, PLR : Nous combattons effectivement cette motion. Nous n'avons apparemment pas la même balance que le Conseil communal, puisqu'elle ne bascule pas tout à fait dans la même direction. Un certain nombre d'arguments que nous venons d'entendre de la part du Conseil communal vont dans le sens de notre opposition. Toutefois, apparemment, ceux-ci ont, pour nous, pesé plus lourd dans la balance que pour le Conseil communal.

Le groupe PLR a accueilli avec intérêt cette motion, et en a débattu après avoir entendu l'un des membres du comité initiateur du projet. Nous nous félicitons que de telles initiatives existent. Elles permettent d'ouvrir le débat. Même en cas de refus, cela nourrit notre réflexion et nous pouvons toujours en conserver quelque chose. Cette satisfaction ne nous oblige toutefois pas à répondre formellement favorablement à une telle motion. Nous avons aussi le devoir de considérer les choses dans leur globalité : c'est le rôle du Conseil général.

Le devenir du terrain de l'Ancienne a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, également au sein du groupe PLR. Celui-ci s'était d'ailleurs montré largement favorable aux crédits d'aménagement qui allaient dans le sens de la création d'un parking payant. Au sein du groupe, une petite minorité s'y était opposée. J'en faisais partie.

Aujourd'hui, c'est au nom d'une large majorité du groupe que je m'exprime. Le groupe PLR estime qu'il n'y a pas lieu d'engager maintenant le Conseil communal dans une telle motion. Le moment n'est pas opportun. Attendons de voir comment se déroule le fonctionnement du parc et du musée, avec leurs animations nouvelles, avant d'apporter des éléments supplémentaires dans son voisinage. Nous sommes plutôt favorables à concentrer les activités ludiques et culturelles dans le MUZOO lui-même. Nous ne sommes pas convaincus que ce quartier, plutôt bien loti, ait besoin d'un aménagement supplémentaire pour l'instant.

Comme pour la Place du Marché, nous sommes attachés à une certaine liberté d'occupation de l'espace et regretterions que des infrastructures restreignent cet espace. Il est bien qu'il garde un caractère polyvalent, permettant la pratique du sport sans contrainte structurelle ou d'horaires. Gardons un terrain libre, un terrain herbeux et non couvert. C'est un biotope à ne pas négliger.

Il y a certes encore des contrevenants qui y laissent gambader leurs chiens, mais moins qu'avant : ce n'est pas un WC pour chiens, comme nous avons pu l'entendre dans ce Conseil. Cependant, il y a, de la part de la Ville – et surtout des citoyens – un effort à accomplir pour le respect des interdictions qui figurent clairement à l'entrée. Il faut probablement quelques sanctions ou, en tout cas, des mesures dissuasives : le bouche à oreille devrait ensuite refroidir ceux qui auraient échappé à un avertissement officiel ou à une amende.

Le terrain est régulièrement utilisé, parfois jusqu'au crépuscule, sans désagréments pour le voisinage. Nous n'avons pas l'impression qu'il est moins fréquenté que son homologue de l'Abeille. Nous pourrions imaginer, sur ce lieu, des animations variées, avec ou sans couvert éphémère, des expositions temporaires en plein air ou des jeux organisés par le futur musée. Il y a là, de toute évidence, un potentiel à exploiter. L'ouverture du MUZOO pourrait constituer un tournant pour son utilisation. En dehors des périodes d'utilisation temporaire, il peut rester un terrain de sport. Laissons donc ce lieu évoluer en fonction de l'animation qui va se créer autour du MUZOO.

Même si les arbres ne sont pas menacés, c'est quand même une grande surface verte que nous perdrons. Sacrifions plutôt une surface goudronnée, Carmagnole ou autre. Végétaliser le toit – faible compensation – impliquerait

probablement une attention et un entretien complexes. Se posent également la question architecturale et la qualité esthétique du projet.

Les motionnaires ont évoqué que l'espace ludique pouvait être une opportunité, pour les enfants, d'y jouer pendant que leurs parents seraient à la terrasse voisine. Mais celle-ci ne se situera-t-elle pas de l'autre côté du bâtiment, donc sans possibilité de surveillance directe ? Nous ne sommes pas sûrs que, par temps froid et humide, ce Parcapluie attire particulièrement ceux pour qui le projet est envisagé.

Trouver une solution pour le mauvais temps... Mais le musée, lui-même, s'est déjà régulièrement positionné dans cette optique. Son installation à côté du parc zoologique a régulièrement été avancé comme une solution de repli en cas de mauvais temps. Attendons avant d'amener encore d'autres éléments.

Le coût paraît très important : les promoteurs ont évoqué 3 millions d'investissement, certes avec l'espoir d'un parrainage. N'y aurait-il pas lieu d'utiliser ces sommes et les efforts de recherche de soutien pour d'autres projets prioritaires, notamment autour de certaines de nos installations sportives ? Notre Ville est en difficulté financière, elle doit sélectionner judicieusement ses investissements. Au-delà de l'investissement, il y a des frais d'exploitation.

On pourra alors nous rappeler : « Mais il ne s'agit que d'une simple demande d'étude, qui n'engage en rien le Conseil général ». Mais si : elle engagera le Conseil communal à qui il sera confié un mandat relativement important. Les promoteurs n'ont pas pu chiffrer précisément les coûts de réalisation, faute de disposer des moyens importants que cela impliquait. Cette motion a donc un coût qu'il ne faut pas négliger.

Encore une fois, le moment n'est pas opportun. Attendons de voir comment le projet qui va être mis en route prochainement se profile, et gardons, pour l'heure, ce terrain multifonctionnel et vert à un usage inclusif et intergénérationnel. Tel qu'il est.

M. Giovanni Spoletini, PS : La position du groupe socialiste est favorable à ce projet. Nous vous en donnons les raisons.

Le groupe socialiste remercie vivement tous les initiants de la motion populaire, dont le premier signataire est M. Robin Erard. Les motionnaires nomment, avec originalité et élégance, cet espace couvert, à l'abri des intempéries : Parcapluie.

Il est utile de rappeler que ce parc, racheté par la Ville à la société de gymnastique de l'Ancienne, a déjà fait l'objet d'un débat au Conseil général, le 20 septembre 1972, où il avait été question de son affectation. Les

propositions de place de jeux pour les enfants ou de parking pour voitures avaient été évoquées, sans qu'aucune décision n'eût été prise, laissant cet espace arborisé tel quel jusqu'à nos jours. Ce parc a été relativement peu utilisé par les habitants du quartier et de la ville. Laisse en l'état, il est en deçà de ces belles possibilités d'affectation.

Avec la création du MUZOO, le Bois du Petit-Château – connu largement par tous les habitants de la ville et de la région, visité chaque année par plus de 100'000 visiteurs – ce nouvel espace ouvert à tous, mais dédié prioritairement aux familles et aux petits enfants de 0 à 10 ans, se situe à un endroit idéal et stratégique, et peut devenir un pôle famille, un lieu dédié aux jeux des enfants, aux loisirs et aux délasséments.

Ce type de projet est déjà réalisé dans beaucoup de villes, en Suisse, mais surtout en Europe du Nord – particulièrement au Danemark – et rencontre un grand succès auprès des enfants et habitants.

Pour nous – et c'est un point primordial – ce projet sera un atout original et complémentaire. Il enrichit le fonctionnement du Bois du Petit-Château et du Musée zoologique et d'histoire naturelle. Nous pouvons imaginer des fêtes et expositions dédiées à la nature sous ce vaste espace couvert, accueillant et convivial. Comme l'a d'ailleurs souligné le représentant du PLR.

Le projet ne va pas à l'encontre des nombreux citoyens chauds-froids qui se sont opposés au projet de parking. Ce projet ne supprime pas la zone verte, crée une zone de jeux extérieure, qui conserve les arbres et qui permet de pratiquer des activités favorables à la santé, à l'abri de la pluie. On parle d'une structure architecturée en bois, le toit peut être partiellement végétalisé, le sol couvert de copeaux, revêtement souple pour la sécurité des enfants et favorable à l'infiltration des eaux de pluie. Les structures et matériaux utilisés le seront dans une conception de développement durable.

En conclusion, le groupe socialiste, dans son intégralité, soutient ce beau projet, qui s'inscrit dans la mise en valeur des atouts patrimoniaux naturels de la ville et de la région, en accord avec les projets en cours de valorisation des espaces et quartiers de la ville. Il contribuera aussi à l'attractivité résidentielle. Il réaffirme et souligne l'importance de sa complémentarité et sa mise en synergie avec les structures du musée et du Bois du Petit-Château, totem indiscutable de la ville de La Chaux-de-Fonds. Le groupe socialiste est totalement convaincu de l'intérêt de ce projet et invite le Conseil général à le soutenir.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Le Centre a pris connaissance de cette motion populaire avec attention. Bien que l'élue du Centre comprenne la volonté des motionnaires, elle n'en partage pas la finalité.

En effet, il existe à La Chaux-de-Fonds 44 places de jeux – de petite à moyenne, voire grande tailles – notamment dans un périmètre proche du Parc de l'Ancienne. Il y a :

- l'aire de jeux du Bois du Petit-Château, et prochainement le MUZOO,
- la place de jeux de l'angle de la rue du Haut-des-Combes,
- la place de jeux du Courtil du Sautier,
- la place de jeux du collège Numa-Droz, avec un terrain de basket, et un biotope avec des batraciens,
- le terrain en dessus des Cibles, notamment pour le bob en hiver,
- sans oublier toutes les forêts qui entourent notre ville.

Ce parc devra être éclairé, causant ainsi des nuisances au voisinage. Il y aura également des déchets supplémentaires, ainsi qu'un risque – peut-être minime, certes – qu'il soit squatté par des bandes d'ados qui profiteront de faire du bruit et de causer ainsi d'autres nuisances.

Il ne faut pas oublier le prix d'une telle place : environ 3 millions. Et encore, c'est une estimation à la baisse. En effet, dans une vidéo postée dernièrement par l'un des pétitionnaires, celui-ci mentionne que le toit pourra être couvert de panneaux photovoltaïques ou de verdure. Bonjour la dépense supplémentaire... Est-ce que notre Ville peut se permettre d'avoir des goûts de luxe ? Est-ce que notre Ville, avec des comptes déjà largement déficitaires, peut se permettre une autre dépense de 3 millions pour une place de jeux couverte ? Je ne le crois pas. Et si vraiment notre Ville a 3 millions avec lesquels elle ne sait pas quoi faire, pourquoi ne pas plutôt assainir les places de jeux existantes ? Ou alors permettre leur accès aux personnes à mobilité réduite ?

La même vidéo, précédemment citée, mentionne que cette place de jeux permettra aux parents d'avoir une activité gratuite à l'extérieur, mais à l'abri des intempéries. Nous connaissons toutes et tous la météo de notre belle ville. En hiver, lorsqu'il neige, soit c'est une vraie tempête et personne ne sort, soit il neigeote et l'on peut aller faire du bob, des bonhommes de neige et autres activités diverses à l'extérieur, sans avoir besoin d'un abri. Ou alors, nous avons le plaisir d'être en dessus du brouillard et de profiter du soleil.

En cas de pluie, il pourrait certes être agréable de pouvoir avoir une place de jeux extérieure abritée, mais nous connaissons également le vent et les températures chaudes-de-fonnières, lesquelles, en cas de pluie sont froides, et, je dirais même plus, bien souvent glaciales. Aussi, si c'est pour une utilisation de 15 minutes par-ci, par-là, par quelques familles, est-ce qu'un tel investissement en vaut la peine ?

De plus, la ville a des activités attractives en cas de mauvais temps, qui ne nécessitent pas de mettre la main au porte-monnaie. Les parents peuvent aussi faire des jeux de société avec leurs enfants à domicile.

Revenons-en au Parc de l'Ancienne. Celui-ci peut permettre une multitude d'activités, tout en restant une vraie place verte. Par exemple, Lausanne a fait l'achat en 2017 d'une *Akabane*, soit un container maritime qui se mue en place de jeux mobile. En 2022, ce container lausannois est toujours en parfait état et utilisé. Il a coûté environ CHF 50'000.- : on est bien loin des 3 millions. Qu'est-ce qui empêcherait la Ville de faire l'achat d'une *Akabane*, qui pourrait être déplacée au gré des saisons dans différents endroits de notre ville, et donc au Parc de l'Ancienne ?

Ce Parc de l'Ancienne pourrait également accueillir un terrain de foot pendant une année, des petits potagers sur pied pour faire de la permaculture pendant une autre, des jardins potagers pour les enfants, etc. Je ne vais pas m'étendre davantage sur ce sujet. Vous l'aurez bien compris, l'élue du Centre refusera cette motion populaire.

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s : Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance de cette motion populaire. Il salue le fait que des citoyens et des citoyennes fassent part de leurs désirs et de leurs projets. C'est un acte dynamisant pour notre cité et, même si le projet ne devait pas aboutir, nous sommes reconnaissant-e-s de l'énergie constructive et stimulante que de telles actions citoyennes offrent à notre ville.

Notre groupe prend acte de ce projet, qui souhaite proposer une activité gratuite aux familles à l'abri des intempéries. Néanmoins, notre groupe sera partagé dans son vote pour plusieurs raisons.

Une partie du groupe est dubitative et s'abstiendra ou s'opposera, étant gênée par la dimension du couvert, qui impactera nécessairement les arbres en les privant aussi de la lumière et de la pluie, ainsi que de la respiration qu'offre un sol végétalisé vivant et directement irrigué par les précipitations.

Cette partie de notre groupe souhaite garder le terrain de l'Ancienne en l'état, comme un lieu de verdure multiusage, sans aucune construction, car le sol végétal et les arbres sont précieux pour atténuer les effets du réchauffement climatique et de la canicule en ville. De plus, un terrain couvert avec un toit aura – comme à la gare – un effet frigo, et n'empêchera pas une température humide et fraîche de pénétrer sous la toiture. Par temps maussade, l'idée est surtout, à notre avis, de remplir le MUZOO.

Un espace libre est aussi un plus, une respiration dans notre ville et dans nos vies qui sont toujours plus trépidantes et plus remplies. Couvrir cette place verte, c'est la priver de soleil pour tous les beaux jours de l'année,

alors que les enfants ne craignent pas la pluie, mais l'aiment, comme les champignons.

Enfin, cette partie de notre groupe partage les remarques qui ont été évoquées par le premier préopinant concernant le timing du projet et le fait qu'il y ait déjà eu beaucoup d'investissements à cet endroit précis de la ville. Un terrain couvert ne serait-il pas plus judicieux en un autre lieu de la ville, comme, par exemple, la place de jeux du paddock, qui n'est abritée d'aucune manière, ne comporte aucun arbre pour l'ombrager en période de chaleur, et dont le sol est déjà artificiel ?

Si une étude devait être faite concernant une future affectation de ce terrain, une réflexion devrait être menée avec les habitants du quartier, La Tchaux Verte – qui s'est beaucoup impliquée pour la sauvegarde de ce parc – et le MUZOO. Ceci afin de promouvoir la biodiversité – hautes herbes, fleurs, tas de bois mort, hôtels à insectes – d'envisager des jardins communautaires en permaculture, des arbres fruitiers, et de créer un espace convivial à disposition des visiteurs et habitants du quartier : petit abri, tables et bancs, construction de cabanes, jeux construits en saule ou autres matières naturelles, en collaboration avec les écoles ou le Service de la jeunesse.

L'autre partie de notre groupe acceptera la motion, estimant utile d'étudier cette possibilité de compléter l'offre dans un même secteur, avec un projet audacieux et respectueux de l'environnement.

Dans tous les cas, notre groupe restera attentif à la conservation complète des arbres et à leur alimentation suffisante en eau de pluie, aux matériaux utilisés, ainsi qu'à la possibilité de végétalisation d'un couvert éventuel.

Vu le montant important avancé par les motionnaires, un partenariat public-privé paraît indispensable, afin que le budget reste acceptable pour la ville.

Mme Lara Zender, POP : Le groupe POP a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la motion populaire au sujet du Parcapluie, et en remercie des initiateurs et initiatrices, ainsi que les signataires. Le projet est très intéressant et permettrait de créer un lieu de rencontre et de jeux pour les plus jeunes et leurs accompagnant-e-s, favorisant ainsi une mixité sociale et intergénérationnelle. Cette proposition de créer un espace de jeux couvert permettrait de pouvoir profiter de jouer en plein air, sans pour autant être dérangé – ou en étant moins dérangé – par les intempéries.

Le groupe POP ne sera pas unanime dans son vote : bien que le projet convainc plus d'un membre, la question du lieu, inclus dans la motion, en laisse plusieurs dubitatifs. Le quartier autour du MUZOO est en effet très attractif, mais compte déjà plusieurs espaces de jeux : la future fontaine ludique ou encore la place devant la maison rue du Nord 110. Le groupe

POP défend la nécessité de créer des espaces de jeux et de rencontre dans tous les quartiers de la ville. De fait, ce projet ne nous semble pas répondre à cette volonté.

De plus, le sondage présenté l'été passé – « Que manque-t-il à la Tchaux ? » – présentait également, de la part des jeunes de cette ville, la volonté de voir se développer des infrastructures en tout genre dans les différents quartiers de la ville. Ce quartier, de par le MUZOO, est en plein développement, et c'est quelque chose que nous saluons. Cependant, il est important de ne pas pour autant délaisser les autres quartiers. C'est pour cette raison que le groupe POP ne soutiendra pas cette motion de manière unanime et encourage la Ville, pour ses futurs projets, à réfléchir à ces éléments.

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Ayant suivi les débats soulevés dans le cadre de la Commission du terrain de l'Ancienne, nous sommes, à vrai dire, assez surpris par cette proposition du collectif Parcapluie.

« Etudier la création d'une place de jeux couverte sur le maximum de la surface légalement exploitable du terrain » nous semble ambitieux, mais aussi quelque peu contraire aux arguments défendus et acceptés par la majorité lors du renoncement au parking du MUZOO. Cet espace de jeux générera, lui aussi, la transformation radicale de cet espace vert, en imperméabilisant malheureusement une grande partie de sa surface par la création d'un couvert.

De plus, le zoo à proximité – ouvert toute l'année et par tous les temps – de même que le jeu du Bois du Petit-Château offrent déjà des lieux d'activité dans cette zone. Il nous semble que les finances de notre Ville devraient profiter, en priorité, aux espaces de jeux déjà existants, pour leur entretien et leur amélioration.

Cela dit, nous sommes aussi conscients de l'énergie positive et créatrice de ce collectif, qui souhaite participer à la construction et à l'embellissement de notre ville. Toutefois à ce stade, et sous cette forme, les Vert'libéraux s'abstiendront. Mais ils espèrent que la réflexion sur ce sujet puisse se poursuivre, peut-être au travers d'une commission.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : Concernant la motion populaire communale intitulée « Pour un espace de jeux couvert destiné aux familles » – aussi appelée « Parcapluie » – le groupe UDC est quelque peu partagé, voire favorable. Cela va dépendre surtout des coûts de l'opération, mais il s'agit, de toute façon, d'une étude. Si ce projet pouvait rester dans les limites financières acceptables, ce serait magnifique.

Ce Parcapluie pourrait devenir un endroit très convivial pour les enfants, les familles, éventuellement les sociétés locales. Et, pourquoi pas, on pourrait même y organiser des concerts en plein air ou tout autre événement, comme, par exemple, des brocantes, vide-greniers, jeux, etc.

Aussi, le groupe UDC serait plutôt favorable, puisqu'il s'agit, de toute façon, d'une étude. Nous prendrons position tout à l'heure.

A la question du président, **M. Alexandre Houlmann**, demandant si une suspension de séance est toujours sollicitée, le groupe PVL, par la voix de Mme Leitenberg, informe y renoncer, par contre, le groupe socialiste, par la voix de M. Borel, en fait la demande formelle.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 5 MINUTES

M. Giovanni Spoletini, PS : L'interruption de séance a permis de réfléchir aux différentes interventions de tous les groupes. Le groupe socialiste, tenant compte de tout ce qui a été dit et des arguments qui ont été avancés, demande de ne pas voter la motion et de renvoyer le projet en commission. Ainsi, les points intéressants et porteurs qui y sont développés peuvent être conservés, pas seulement pour ce quartier, mais éventuellement pour la ville. Cela permettra de laisser mûrir un petit peu la réflexion et de peut-être élargir la réalisation de cette structure de Parcapluie dans un autre endroit de la ville. Le groupe socialiste demande donc le renvoi en commission.

M. Karim Boukhris, POP : Le groupe POP, après réflexion et un salutaire rappel réglementaire de la part de Mme Guyot, puisque nous ne pouvons pas amender cette motion populaire – ce qui est tout à fait normal vu que les motionnaires ne peuvent pas se défendre – nous proposons également le renvoi en commission.

En effet, le gros problème, le point d'achoppement dans ce dossier reste une localisation trop étroite. Je crois que beaucoup de personnes seraient prêtes à accepter cette motion si celle-ci n'imposait pas le lieu.

Aussi, renvoi en commission, afin de revenir avec un projet qui intègre, si possible, le fait que ce Parcapluie puisse être installé ailleurs qu'à cet endroit.

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Les Vert'libéraux soutiennent les arguments évoqués par les préopinants et le renvoi de la motion en commission.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Même avis : nous soutenons le renvoi en commission.

M. Claude-André Moser, PLR : Les interventions qui précèdent vont dans le sens de ce que nous souhaitons : il est trop tôt de vouloir une réflexion complémentaire. Elle peut très bien se faire en commission.

Faut-il créer une commission ad hoc ? Pas forcément, mais c'est au Conseil communal de nous faire des propositions. La réflexion peut se faire dans le cadre d'une commission existante ou d'une commission ad hoc.

M. Alexandre Houlmann, président : Comme nous ne sommes pas tout à fait au clair sur la procédure réglementaire, nous faisons une petite interruption de séance de quelques minutes [*Ndlr : rires de l'assemblée*] pour clarifier ce point avant de reprendre nos débats.

SUSPENSION DE SÉANCE

M. Alexandre Houlmann, président : Le règlement n'étant pas extrêmement clair sur le renvoi en commission d'une motion populaire, le Bureau et le Conseil communal ont discuté et vous proposent la procédure suivante.

Dans un premier temps, nous allons voter sur la motion elle-même. Ensuite, qu'elle soit refusée ou acceptée, étant donné que plusieurs groupes ont demandé la création d'une commission, nous allons procéder à un deuxième vote sur la création d'une commission ad hoc.

Soumise au vote, la **motion populaire intitulée « Pour un espace de jeux couvert destiné aux familles » est refusée par 17 voix contre 15 et 4 abstentions.**

Un membre du Conseil général sollicitant une suspension de séance avant de voter sur la création d'une commission ad hoc, et sans opposition de l'assemblée, le président, **M. Alexandre Houlmann**, accorde une suspension de séance de deux minutes.

SUSPENSION DE SÉANCE DE 2 MINUTES

M. Claude-André Moser, PLR : Nous donnons la position du PLR : au départ, nous n'étions pas forcément d'accord de créer une commission, car cela aurait voulu dire que nous étions d'accord avec le projet et que nous voulions le développer. En revanche, au vu de la discussion, chacun a fait un pas dans la direction de l'autre, et une grande partie du groupe va accepter le principe de cette commission.

Mais je repose la même question : faut-il vraiment créer une autre commission ? Le Conseil communal ne peut-il pas nous proposer que le

traitement de ce projet ait lieu dans le cadre d'une des commissions existantes – commissions des infrastructures ou culturelle – comme pour les autres projets semblables ?

M. Patrick Herrmann, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Le Conseil communal peut proposer de mettre cet objet en discussion au sein de la Commission des infrastructures, comme évoqué. Mais cela peut être décidé par le Conseil général, qui peut proposer cela lui-même.

M. Giovanni Spoletini, PS : Le sujet est intéressant, les avis étaient quand même partagés et les contenus sont importants : il faut créer une commission ad hoc.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Il s'agit d'une motion populaire, aussi pourquoi ne pas l'amener dans la Commission « démocratie participative » qui vient d'être créée ?

Mme Manon Freitag, Le Centre : Je continue avec la même rengaine : Le Centre n'étant pas représenté à la Commission des infrastructures, alors qu'il l'est à la Commission « démocratie participative », ou dans d'autres commissions, une autre commission serait préférable. A moins que l'on nous permette de mettre un petit pied dans la Commission des infrastructures, je serai contre le renvoi à cette commission.

M. Karim Boukhris, POP : Pour nous, l'idée est de voter sur le *principe* d'une commission. En conséquence, charge au Bureau de mettre sur pied une commission qui conviendrait à tout le monde, si possible pour que tous les groupes puissent être représentés. En effet, vu que l'idée est de retravailler cette motion populaire, c'est aussi bien que chaque groupe puisse intervenir dans le cadre des travaux. Cela permettrait d'éviter que cette motion revienne dans le cadre d'une autre motion qui serait déposée par un groupe ou par un autre. Nous nous économiserions ainsi des discussions au Conseil général et des clôtures de séance relativement tardives.

Je serais donc favorable à ce que nous votions sur le principe de la création d'une commission et que le Bureau se charge de la définir ou de trouver une solution adaptée.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Pour aller dans le même sens que Karim Boukhris, ce qui va se passer, si le Conseil général vote le principe de la création d'une commission, c'est que le Conseil communal devra créer

une commission ad hoc. Pour ce faire, il présentera un arrêté au Conseil général. Dans cette commission ad hoc, il pourra inviter des commissaires qui sont, par exemple, des représentants de tous les partis du plénum, ainsi que des représentants des différents groupes d'intérêts concernés par un tel sujet : on imagine assez volontiers que La Tchaux Verte – qui a d'ores et déjà travaillé sur le terrain de l'Ancienne – sera invitée, de même que l'association citoyenne qui représente aujourd'hui cette motion, etc.

C'est effectivement de cette manière que les choses vont se passer. Toutefois, à l'inverse de ce que propose M. Boukhris, la charge reviendra au Conseil communal de créer ce que l'on appelle une *commission consultative du Conseil communal*.

M. Alexandre Houlmann, président : En fonction des différents avis exprimés, c'est effectivement ce qui me paraît être la meilleure solution. Dès lors, je sou mets au vote la création de cette commission consultative du Conseil communal.

Soumise au vote, la **création d'une commission consultative du Conseil communal** pour l'étude du projet proposé par la motion populaire « Pour un espace de jeux couvert destiné aux familles » est **acceptée par 24 voix contre 12 et 1 abstention**.

Séance levée à 22h30.

Le président :
Alexandre Houlmann

Le secrétaire :
Vincent Pittet

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse